



Observatoire de la Parentalité
& de l'Éducation Numérique

C'est compliqué pour les parents !

**La parentalité numérique à l'heure du débat
sur les interdictions**



Et réalisée par Jocelyn Lachance
Responsable de recherche au CRÉDATS de l'ITS Pierre Bourdieu
Docteur en sociologie et sciences de l'éducation

Février 2026

Résumé

À l'heure où les associations, les politiciens et les chercheurs se positionnent sur « le pour ou le contre » les interdictions des réseaux sociaux aux moins de 15 ans et où les médias s'emparent largement du débat, des questions centrales demeurent : que vivent les parents pris dans la tourmente de la gestion quotidienne des usages numériques de leurs enfants et de leurs ados ? Que pensent-ils de la décision d'interdire les réseaux sociaux et éventuellement les plateformes d'hébergement et de partage de vidéo à leurs enfants et à leurs ados ? Ont-ils confiance dans les dispositifs de contrôle de vérification d'âge mis en avant comme des solutions techniques efficaces ? L'Observatoire de la Parentalité Numérique (OPEN) a ainsi mandaté le Centre de Réflexion sur le Devenir Adulte et le Travail Social (CRÉDATS) pour rencontrer des parents, connaître les rationalités qu'ils mobilisent dans leurs prises de décision et revenir à l'essentiel du débat sur les interdictions et les limitations du numérique, c'est-à-dire à leurs significations dans un contexte éducatif complexe. Si, en 2014, la sociologue américaine Danah boyd publiait l'ouvrage *It's complicated. The Social Lives of Networked Teens* pour insister sur la complexité de la vie numérique des ados, force est de constater que « c'est compliqué » également pour les parents qui sont assaillis d'informations mais aussi de conseils sur les manières de contrôler les usages de leurs enfants ainsi que sur les dérives éthiques de leurs prises de décisions. Notre enquête qualitative montre notamment que, derrière le fait d'être « pour ou contre » les interdictions de certains usages, se cache une diversité de rationalités qui renvoient à une volonté de s'adapter aux comportements de l'enfant, aux transformations de ses relations interpersonnelles et aux réalités du couple parental. Dans ce contexte, ce n'est pas l'adhésion à une approche « permissive » ou « autoritaire » qui caractérise la parentalité numérique, mais une vigilance réflexive amenant les parents à vivre des modifications significatives et répétées de la relation avec leur enfant. Le débat public se révèle ainsi en décalage avec leur situation : il ne s'agit pas de parler « du pour ou du contre » les interdictions mais bien de discuter du sens de ces dernières pour des parents qui n'attendent pas d'être convaincus par les experts ou les politiques mais qui souhaitent être accompagnés au cours des multiples transitions qu'ils vivent dans un contexte permanent de transformations technologiques et sociales.



Une recherche financée par :

Sommaire

Nos remerciements	- 4 -
La parentalité numérique	- 5 -
La parentalité numérique en France	- 6 -
Vers une prise en compte de la détresse des parents par les pouvoirs publics	- 8 -
Méthodologie de recherche	- 11 -
Présentation générale des résultats	- 12 -
Partie 1. Interdire ou ne pas interdire : telle est la question ?	- 14 -
Pourquoi interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans ?	- 16 -
Pourquoi ne pas interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans ?	- 17 -
Pourquoi défendre l'usage des dispositifs de vérification d'âge ?	- 19 -
Pour ou contre l'interdiction des plateformes d'hébergement et de partage de vidéo aux moins de 15 ans ?	- 22 -
Points saillants de la première partie	- 25 -
Partie 2. Les rationalités parentales et les interdictions	- 26 -
1. La promotion de la confiance : dialoguer plutôt que contrôler	- 28 -
2. La sociabilité régulée : arbitrer entre protection et inclusion	- 30 -
3. La pédagogie numérique : investir les apprentissages informels	- 32 -
4. La défense du cadre : discipliner par la surveillance	- 34 -
5. La demande d'efficacité : déléguer à l'institution	- 36 -
6. L'exemplarité morale : former par la sanction	- 38 -
7. Le scepticisme critique : les incohérences institutionnelles	- 40 -
8. L'évitement contraint : la délégation éducative	- 42 -
De la diversité des rationalités à la vigilance multiple des parents	- 44 -
Points saillants de la deuxième partie	- 48 -
Partie 3. Gestion des transitions et incertitudes parentales	- 49 -
L'abandon de rationalités parentales en fonction des événements vécus	- 51 -
Séparation parentale et abandon de la défense du cadre	- 54 -
La dimension genrée de la défense du cadre et de l'exemplarité morale	- 57 -
Anticiper les transitions et s'inquiéter	- 60 -
Des transitions vécues et anticipées au cœur des attentes parentales	- 62 -
Points saillants de la troisième partie	- 66 -
Conclusion : Accompagner les transitions à l'ère du numérique	- 67 -
Références	- 69 -
Annexes	- 71 -
Tableau des répondant.e.s	- 71 -

Remerciements

À l'Observatoire de la Parentalité Numérique (OPEN) qui a financé cette recherche, aux parents qui ont bien voulu contribuer à cette enquête, en nous consacrant leur précieux temps.

Direction scientifique et rédaction :

Jocelyn Lachance

Docteur en sociologie et sciences de l'éducation – CRÉDATS

Centre de réflexion sur le devenir adulte et le travail social

Institut de travail social Pierre Bourdieu

Collecte et analyse des données :

Mara Sierra Jiménez

Docteur en géographie.

Chercheuse associée ETTIS-INRAE

Association FUTURADO

Mia Feys

Chargée d'enquête – CRÉDATS

Centre de réflexion sur le devenir adulte et le travail social

Institut de travail social Pierre Bourdieu

La parentalité numérique

En 2014, la sociologue américaine Danah Boyd publiait l'ouvrage « It's complicated. The Social Lives of Networked Teens » et lançait ainsi une vaste entreprise de recherche montrant la complexité des enjeux du numérique dans la vie des jeunes. Un peu plus de 10 ans plus tard, cette complexité se répercute dans un ensemble de pratiques parentales adaptées à l'usage massif des technologies numériques par les enfants et les ados. Cette parentalité, dite numérique, inclut notamment la médiation parentale, l'utilisation des technologies par les parents eux-mêmes et le rôle-modèle que les parents incarnent face au numérique. Dans ce contexte, cette médiation parentale, qui désigne les stratégies que les parents mettent en œuvre pour accompagner, réguler et superviser les activités numériques de leurs enfants, témoigne de la diversité des approches et des moyens qu'ils peuvent mobiliser. Du contrôle direct à la co-utilisation des outils numériques, de la discussion libre à l'imposition de limites, les parents se retrouvent face à une pluralité de possibilités pour prévenir les risques et intervenir auprès de leurs enfants dans un contexte caractérisé par la formulation d'injonctions contradictoires. En d'autres termes, le numérique, c'est aussi compliqué pour les parents !

Sonia Livingstone a profondément renouvelé la compréhension de la parentalité numérique en insistant sur la complexité des usages numériques dans la vie familiale. La sociologue britannique rappelle que les technologies numériques sont désormais intégrées dans les pratiques et relations sociales quotidiennes, ce qui participe de la structuration des liens familiaux. Les rituels numériques – que ce soit les jeux vidéo partagés, la conversation sur des séries regardées séparément ou les contacts à distance avec des proches – illustrent bien cette intégration.

La compréhension de la parentalité numérique nécessite alors d'étudier les ressources disponibles, les compétences numériques des parents et des enfants, et la qualité de leur relation. Cette parentalité s'apparente dès lors à une négociation continue où se mêlent protection, soutien et apprentissage critique (Livingstone & Helsper, 2008).

Livingstone distingue diverses formes de médiation parentale, depuis la médiation active, qui incite au dialogue et au partage des expériences numériques, jusqu'à la médiation restrictive et technique, qui vise à contrôler voire surveiller les usages des enfants. Cette progression ne se fait pas sans ambivalence, notamment parce que la médiation technique soulève des enjeux éthiques liés à la surveillance et au respect de l'autonomie juvénile. Elle observe aussi que les compétences numériques des parents jouent un rôle clé : plus ils sont compétents, plus ils seraient aptes à engager un dialogue constructif et à accompagner leurs enfants dans la maîtrise des usages numériques (Livingstone & Blum-Ross, 2020). Ainsi, la médiation parentale représente une négociation complexe entre protection et autonomie où le parent n'est plus seulement un régulateur autoritaire, mais un guide qui doit adapter ses pratiques selon l'âge, le contexte et la maturité de l'enfant (Lachance et al. 2019). Cette approche interactionniste de la parentalité numérique répond aux défis contemporains, en inscrivant l'éducation numérique dans une relation familiale où les compétences, les valeurs et le dialogue jouent un rôle fondamental (Livingstone & Byrne, 2018). D'autres chercheurs soulignent aussi que les adolescents s'emparent des outils numériques pour communiquer différemment avec leurs parents (Le Douarin & Caradec, 2009). Toutefois, des analyses soulignent également depuis plusieurs années que des problématiques se développent au sein des familles du fait de l'appropriation individuelle des outils numériques, des usages problématiques des parents eux-mêmes (Ballesys, 2025) et du sentiment de répondre à des injonctions qui les obligent à l'achat de dispositifs techniques malgré

eux (Lachance 2019 ; Cordier, 2021), ce qui peut fragiliser les temps partagés et le sentiment d'appartenance collective (Pharabod, 2004 ; Vittrup et al. 2016 ; Danet, et al., 2017 ; Demonceaux & Boudokhane-Lima, 2023).

La parentalité numérique en France :

La parentalité numérique en France s'inscrit dans une dynamique semblable où les parents cherchent à renouveler leurs rôles de protection et d'accompagnement à la lumière de la pénétration massive des technologies numériques dans la vie familiale. Les enfants français d'aujourd'hui évoluent dans un contexte marqué par une immersion précoce et profonde : à partir de l'âge de 11 ans, ils ont presque tous une connexion à Internet, et les 15-17 ans se connectent au moins une fois par jour (OPEN, 2024). Ainsi les enquêtes ne cessent d'insister sur la présence de plus en plus importante des pratiques numériques dans la vie des enfants et des ados, sur l'initiation des enfants aux pratiques numériques par leurs parents (Lachance, 2019 ; Arfaoui & Elbaz, 2025), sur l'usage du numérique dans les relations intrafamiliales (Le Douarin, 2014 ; Coyne & al., 2014 ; Barnes & Potter, 2020) ainsi que sur les tentatives de régulation des usages numériques des enfants et des ados dans l'exercice de la parentalité.

Si la littérature souligne régulièrement l'importance d'une parentalité « positive » (Milovidov, 2020), centrée sur une communication ouverte et un lien de confiance, pour sécuriser et responsabiliser les enfants dans leurs usages numériques, tout en développant leur esprit critique, elle révèle aussi une diversité de styles parentaux (2019) : autoritaire, structurant, permissif, « hélicoptère » ou « chasse-neige »¹, ces derniers cherchant à supprimer les désagréments numériques plutôt qu'à enseigner la résilience. Ce dernier point met notamment en lumière une tension majeure dans la parentalité numérique, notamment en France : la peur de l'exclusion sociale des enfants du groupe

de pairs, qui influence souvent les décisions parentales plus que la crainte des risques numériques eux-mêmes. Cette dynamique est aussi accentuée par les inégalités sociales et les possibilités d'activité hors ligne qui varient selon les milieux (HCFEA, 2020). En matière de contrôle et de surveillance, les pratiques parentales évoluent, avec l'utilisation accrue par les enfants des smartphones qui semblent échapper régulièrement à la surveillance classique. La géolocalisation soulève des débats entre protection et liberté, tandis qu'un idéal éducatif de l'autocontrôle chez l'enfant reste prégnant (OPEN, 2024). Ces observations s'inscrivent dans un cadre institutionnel où les parents reçoivent souvent des informations de manière passive, tout en exprimant un besoin critique de repères équilibrés. Le cadre légal européen, notamment via le RGPD, impose ainsi un consentement parental pour le traitement des données des enfants de moins de 16 ans, et la majorité numérique est actuellement fixée à 15 ans. De manière générale, les études sur la parentalité numérique mettent l'accent sur les tentatives de régulations des usages numériques des enfants, en insistant sur les dichotomies entre confiance/contrôle et permissivité/autorité.

Au-delà de ces différentes postures parentales, les travaux soulignent que la plupart des familles sont fortement bousculées par les pratiques numériques de leurs enfants. À cet effet, la psychologue Marie Danet explore comment la présence des écrans influe à la fois sur les liens d'attachement parent-enfant et sur la régulation émotionnelle. Elle reprend notamment le concept de « technoférence », décrivant les interruptions et perturbations dans les interactions familiales dues aux écrans. Ses travaux révèlent ainsi les tensions entre proximité et distanciation induites par les outils numériques, tout en proposant des pistes pour accompagner positivement les comportements familiaux (Danet, 2025). Les transformations des dynamiques familiales sont aussi provoquées par la connectivité numérique (Lachance, 2019).

La « famille connectée » modifie ses échanges et les pratiques éducatives des parents. Les travaux insistent in fine sur le double rôle des technologies qui peuvent renforcer les liens par la communication instantanée et malgré la distance, mais qui peuvent également engendrer des fragilités ou des ruptures sociales, soulignant la nécessité d'une appropriation critique au sein des familles. La parentalité numérique en France peut donc être pensée comme un processus évolutif et dialectique, où les parents doivent continuellement négocier entre protection, accompagnement et autonomisation des enfants, dans un univers numérique qui transforme en profondeur les formes d'éducation et les liens intergénérationnels.

L'enquête « Parents, Enfants & Numérique 2024 » menée par l'Ipsos pour l'Observatoire de la Parentalité et de l'Éducation Numérique (OPEN) révèle à cet effet plusieurs données clés sur le rapport des parents français aux pratiques numériques de leurs enfants, en mettant en lumière leurs perceptions, leurs craintes, le temps passé sur les écrans ainsi que les stratégies d'encadrement qu'ils mettent en œuvre. Les parents sont généralement conscients de l'omniprésence des écrans dans la vie de leurs enfants : 74% estiment que ces derniers passent trop de temps devant les écrans. Ils reconnaissent également, à 71%, un temps d'écran trop important pour eux-mêmes. Le foyer est largement équipé sur le plan numérique, avec en moyenne 6,4 appareils fonctionnels, dont 92% de smartphones et 85% d'ordinateurs. L'âge moyen d'acquisition du premier smartphone pour les enfants est de 11,3 ans. Un décalage notable existe cependant entre la perception parentale des usages et la réalité déclarée par les enfants, notamment chez les 7-14 ans. Par exemple, 20% des enfants de 7 à 10 ans accèdent aux réseaux sociaux, alors que les parents sous-estiment largement ce chiffre. Les parents imaginent, pour les adolescents, un usage du smartphone autour de 4 heures par jour, tandis que ces derniers déclarent un usage moyen de 4h43. Au total, il existe un écart de perception de 13

points pour les 11- 14 ans et 15 points pour les 15-17 ans entre ce que déclarent les jeunes et ce que perçoivent leurs parents.

Les craintes parentales sont fortes, notamment en ce qui concerne la dépendance aux écrans (36% des parents sont « tout à fait d'accord », contre 25% chez les enfants). Ils redoutent aussi que les enfants délaissent d'autres loisirs (33% contre 10% chez les jeunes). Ils s'inquiètent de la rencontre avec des inconnus (32% contre 15%), de l'exposition à des informations trompeuses (32% contre 15%), du cyberharcèlement (28% mais avec un consensus plus proche des enfants sur ce point) et du vol de données personnelles (29%). Pour encadrer ces usages, les parents combinent la formulation de règles et la mobilisation d'outils technologiques : 56% interdisent l'usage des écrans à table, 52% échangent avec leurs enfants sur les bonnes pratiques, 49% limitent le temps d'écran quotidien, et 37% proposent des activités alternatives non numériques. Par ailleurs, 23% utilisent des outils de contrôle parental et 32% des logiciels de surveillance à distance. Parmi les parents utilisant ces outils, 71% le font pour gérer le temps d'écran. Cependant, seulement 3% des parents de jeunes enfants contrôlent les contenus consultés. Il existe également un décalage dans la perception du dialogue : 61% des parents d'adolescents déclarent discuter des pratiques numériques mais seulement 35% des jeunes le ressentent de manière significative, tandis que 9 enfants sur 10 déclarent utiliser leur smartphone sans accompagnement parental.

Sur le plan de l'accompagnement, le même rapport indique que 47% des parents se sentent suffisamment soutenus dans leur rôle éducatif numérique, un chiffre en baisse par rapport à 53% en 2021. Cette insécurité grandit avec l'âge de l'enfant, particulièrement pour la gestion du temps d'écran, alors que les parents eux mêmes se déclarent très dépendants de leurs appareils. La relation des parents aux pratiques numériques de leurs enfants est parfois marquée par une forte volonté de connaître et de contrôler ces usages, à travers un encadrement strict et des dispositifs de protection.

¹ OCDE 2019, Éduquer les enfants du XXIe siècle, Le bien-être émotionnel à l'ère du numérique, cité par Milodov (2020).

Cependant, malgré ces efforts, des écarts de perception persistent avec les mineurs, et les règles sont souvent contournées. Selon l'ARCOM, près de 94% des foyers ont instauré au moins une règle concernant l'usage des écrans en 2025, avec en moyenne 3,5 règles par famille. Les résultats de leur enquête confirment les tendances observées : les règles les plus fréquentes sont l'interdiction du téléphone pendant les repas (63%), au coucher ou la nuit (55%), l'interdiction de certaines applications ou sites (50%), la limitation du temps quotidien devant les écrans (45%) et la surveillance des activités en ligne (43%). Pourtant, 45% des adolescents avouent contourner régulièrement ces règles, ce qui souligne une tension entre contrôle parental et autonomie adolescente.

Pour accompagner cette régulation, 88% des parents utilisent au moins un outil de contrôle parental. Plus de deux tiers (67%) ont installé un contrôle parental, souvent plusieurs outils, tandis que 64% pratiquent un dialogue régulier au sujet des risques encourus. Les outils les plus utilisés sont ceux intégrés aux appareils (Google Family Link, Temps d'écran d'Apple, etc.) et ceux proposés par les plateformes elles-mêmes. Du côté des perceptions, les parents sont globalement plus inquiets que leurs enfants concernant les risques liés à ces usages : 83% s'inquiètent de l'impact des réseaux sociaux, et 89% estiment qu'ils exposent à des risques sérieux. Ils sont aussi plus réservés quant aux bénéfices : seulement 56% d'entre eux pensent qu'ils donnent accès à des contenus éducatifs, contre 86% des jeunes. Par ailleurs, si la plupart des parents sensibilisent leurs enfants aux risques d'hyperconnexion (60%) et aux contenus choquants (53%), les menaces venant d'adultes mal intentionnés sont moins abordées (41% des adolescents sensibilisés).

Vers une prise en compte de la détresse des parents par les pouvoirs publics :

Ce portrait statistique fait ressortir la complexité de la médiation parentale dans la régulation des pratiques numériques, et laisse entrevoir l'étendue des défis à relever dans un contexte d'autonomisation des

enfants et des ados. Les pouvoirs publics se sont ainsi emparés récemment d'une question animant depuis plusieurs années les professionnels, les associations et les chercheurs s'intéressant à la jeunesse et à la parentalité. Créée en janvier 2024 par le Président de la République, la Commission écran avait ainsi pour mission d'évaluer l'impact de l'exposition précoce des enfants aux écrans. Après trois mois d'auditions d'experts, de jeunes et de praticiens, son rapport souligna les effets négatifs sur la santé des enfants liés à l'hyperconnexion, comme les troubles du sommeil, la sédentarité et le risque pour la santé mentale, avec un rôle aggravant des réseaux sociaux en cas de vulnérabilité, mais surtout, il mettait en avant l'importance de la formation des professionnels et l'accompagnement des parents. La commission appelait ainsi à une action globale de tous les acteurs (parents, école, institutions) pour encadrer l'usage numérique des enfants en fonction de leur âge. En 2025, la commission d'enquête sur TikTok a été mise en place pour interroger spécifiquement l'impact de ce réseau social très populaire auprès des enfants et adolescents. Au terme de ses investigations, elle a rendu en septembre 2025 un rapport alarmant sur les dangers de TikTok, désigné comme un réseau hors de contrôle, avec un algorithme « ultra-addictif » favorisant la diffusion de contenus nocifs. La commission a fortement recommandé d'interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans, sauf pour les messageries, et d'instaurer un couvre-feu numérique pour les 15-18 ans. Elle a également exprimé la nécessité de responsabiliser TikTok, les influenceurs et les acteurs publics afin de réduire les risques psychosociaux et protéger la jeunesse.

Les propositions autour de l'interdiction des réseaux sociaux pour les moins de 15 ans et les dispositifs de vérification d'âge en ligne s'inscrivent ainsi dans un contexte politique et sociologique marqué par une inquiétude croissante face aux risques que ces plateformes font peser sur les jeunes.

La loi française n° 2023- 566 du 7 juillet 2023 a instauré une majorité numérique à 15 ans², interdisant théoriquement l'inscription sur les réseaux sociaux sans le consentement parental. Toutefois, cette mesure reste aujourd'hui partiellement inapplicable en raison de l'absence de décrets et de solutions techniques fiables pour vérifier l'âge réel des utilisateurs. Cette interdiction s'appuie notamment sur la volonté de protéger les jeunes des dangers tels que le cyberharcèlement, de l'exposition à des contenus inappropriés, de la pression sociale et des phénomènes dits « addictifs ». L'enjeu est aussi de limiter l'accès prématuré des enfants à des espaces numériques non adaptés à leur âge, tout en reconnaissant que ces plateformes participent parfois à la vie sociale et éducative, notamment à travers des outils utilisés en classe ou en famille. Les acteurs associatifs insistent aussi sur le fait que l'interdiction légale doit être accompagnée d'un volet éducatif fort, sous peine d'être inefficace.

Depuis 2025, plusieurs systèmes récents de vérification d'âge ont ainsi été mis en place ou sont en phase de test afin d'encadrer l'accès des mineurs aux sites pour adultes. La Commission européenne a lancé en 2025 un projet pilote d'application de vérification d'âge en ligne qui sera expérimenté début 2026 dans cinq pays dont la France, l'Espagne, le Danemark, la Grèce et l'Italie³. Cette application a pour objectif de permettre aux utilisateurs de prouver leur majorité via la transmission sécurisée de documents d'identité ou la confirmation par des tiers de confiance (banques, organismes administratifs), tout

en garantissant l'anonymat et le non traitement des données personnelles sensibles. Chaque site saura uniquement si l'utilisateur est majeur, sans connaître son identité exacte ni conserver les données. Cette innovation technique s'appuie aussi sur l'intégration du portefeuille numérique européen « EU Wallet », prévu pour 2026⁴, qui facilite la preuve de l'âge sans compromettre la confidentialité. Parallèlement à la vérification d'âge, la Commission propose une approche graduée selon les risques liés à la consultation des différents sites : les plateformes considérées comme étant à plus haut risque devraient mettre en œuvre une vérification stricte. Des recommandations imposent également la mise en place de comptes privés par défaut, la limitation des interactions, la désactivation de la géolocalisation, ainsi que des modifications algorithmiques pour réduire l'exposition à des contenus nuisibles ou dits « addictifs », renforçant ainsi la protection des mineurs au-delà de la simple vérification d'âge. Dans ce contexte, la France s'est engagée comme pays pilote pour déployer ces nouvelles technologies et réglementations, entre autres pour répondre à l'Article 28 du Digital Services Act (DSA) européen⁵, servant de modèle pour une régulation renforcée. Néanmoins, la mise en œuvre soulève des défis importants liés à la protection des données personnelles, à la fiabilité des procédés, à l'acceptabilité sociétale et à la souveraineté numérique. Certains craignent que les dispositifs trop intrusifs ne compromettent la vie privée, tandis que d'autres soulignent que la complexité technique peut freiner son adoption par les populations.

² Legifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047799533>

³ Commission européenne : <https://digital-strategy.ec.europa.eu/fr/news/commission-makes-available-age-verification-blueprint>

⁴ Commission européenne : <https://ec.europa.eu/digital-building-blocks/sites/spaces/EUDIGITALIDENTITYWALLET/pages/694487738/EU+Digital+Identity+Wallet+Home>

⁵ Commission européenne : https://www.eu-digital-services-act.com/Digital_Services_Act_Article_28.html

En résumé, les systèmes de vérification d'âge récemment développés sont présentés comme une avancée majeure pour la protection des mineurs dans l'espace numérique, symbolisant une convergence des enjeux techniques, juridiques et sociaux autour de la régulation des usages des réseaux sociaux par les jeunes. Ces dispositifs, en complément des mesures éducatives et réglementaires, marquent une étape nouvelle dans la gouvernance du numérique à l'ère des enjeux de protection des enfants. Mais qu'en pensent les parents d'enfants et d'ados ?

Si la recherche insiste largement sur les pratiques de médiation parentale à l'ère du numérique, sur leurs tentatives de régulations et sur les mesures prises à cette fin, la complexité de leurs prises de décisions et des efforts de justifications de leur gestion des usages numériques de leurs enfants et de leurs ados s'inscrit donc désormais dans un contexte social et politique marqué par des tentatives de légiférer et de réguler les usages des mineurs par des moyens techniques. C'est dans ce contexte qu'une recherche qualitative avec des parents est apparue comme étant essentielle pour l'Observatoire de la Parentalité Numérique (OPEN) : en effet, si les chiffres disponibles tendent à démontrer que les parents développent des stratégies de contrôle des usages numériques de leurs enfants et s'inquiètent de leurs expositions à des risques, les propositions gouvernementales pour appliquer formellement l'accès aux réseaux sociaux aux moins de 15 ans, notamment par le développement de dispositifs de vérification d'âge, laissent imaginer une pluralité de réactions et de positionnements chez les parents français, dépassant le clivage entre les tenants d'une médiation permissive d'une part et du contrôle parental d'autre part. En tentant de mieux comprendre le rapport des parents à l'interdiction légale des réseaux sociaux aux moins de 15 ans et à la mise en place des dispositifs de vérification d'âge, notre enquête permettra de proposer une analyse de la parentalité numérique à partir de la complexité des arguments et

des rationalités mobilisées plutôt qu'à partir d'une typologie qui consisterait à voir les différents parents selon un style précis de régulation des usages.

Méthodologie de recherche

Notre recherche qualitative a été menée auprès de trente parents d'enfants âgés de 8 à 16 ans (17 femmes, 13 hommes), situés partout en France, issus de milieux sociaux et de compositions familiales variés, afin de capter la diversité des expériences parentales face à l'usage des technologies numériques de leurs enfants. L'âge des participants varie entre 36 et 56 ans, avec une moyenne d'âge de 46 ans. Leurs situations matrimoniales sont diversifiées (18 sont mariés, pacsés ou en concubinage, 6 sont célibataires, 6 sont divorcés, séparés ou veufs). Leur niveau d'éducation va du bac pro au doctorat (2 répondants). 6 d'entre eux sont ouvriers ou employés, 12 occupent des professions intermédiaires, et 11 sont cadres ou ont des professions intellectuelles supérieures. Une personne est sans profession. Les parents rencontrés habitent des villes de différentes tailles (6 des agglomérations de moins de 10 000 habitants, 8 de plus de 500 000). L'idéal-type de notre corpus est une mère diplômée, exerçant une profession intermédiaire, vivant en couple dans une ville de taille moyenne avec 2 enfants. Les entretiens ont eu lieu en septembre et en octobre 2025, par téléphone, ce qui a permis de dépasser les contraintes géographiques. Chaque entretien, d'une durée moyenne comprise entre 47 et 80 minutes, a été conduit selon une grille semi-directive respectant une structure méthodologique tout en favorisant la liberté d'expression des participants. Les données sociodémographiques recueillies — pseudonyme, sexe, âge, nombre d'enfants et leur âge, profession, situation matrimoniale, niveau de scolarité et lieu d'habitation — sont disponibles en annexes de ce rapport.

L'objectif de ces entretiens était simple : mettre à jour les différents types de justifications lorsqu'il s'agit d'être « pour ou contre » des interdictions légales (loi sur l'accès des réseaux sociaux aux moins de 15 ans) ou « pour ou contre » des limitations techniques (dispositifs de vérification d'âge).

Au-delà de la séparation entre parents « permissifs » et adeptes « du contrôle », nous avons donc pour but d'explorer les différentes rationalités mobilisées par les parents lors de prises de décisions et de positionnements. En effet, nos précédentes recherches qualitatives sur ce sujet indiquaient déjà que cette catégorisation binaire entre « permissivité » et « autorité » cherchait à être dépassée par des parents qui basculent régulièrement d'une approche à une autre selon les situations rencontrées (Lachance, et al., 2019). Le guide d'entretien a donc été construit autour de plusieurs thématiques clés. Le premier volet explore les habitudes numériques des enfants à travers le regard des parents, leurs connaissances réelles des usages et le ressenti quant au contrôle exercé. Le deuxième volet porte sur la question de l'âge légal d'accès aux réseaux sociaux fixé à 15 ans en France, afin d'interroger la pertinence de cette mesure pour les parents, son impact sur leur rôle d'accompagnateur et ses effets dans la relation avec leurs enfants. Le troisième volet aborde un cas particulier : les plateformes d'hébergement et de partage de vidéo (souvent distinguées dans les discours parentaux des réseaux sociaux traditionnels et incarnées le plus souvent dans l'exemple de Youtube), ses usages, ses bénéfices éducatifs perçus, mais aussi les inquiétudes qui y sont associées. Le quatrième volet traite de la vérification d'âge en ligne, selon les idées que se font les parents de son utilité, de son applicabilité uniforme ou ciblée, ainsi que les craintes liées aux dispositifs actuels, notamment sur leur contournement et le respect de la vie privée. Enfin, le dernier volet a permis d'interroger la responsabilité perçue dans la régulation numérique, et la hiérarchisation du rôle des acteurs — État, familles, écoles, plateformes numériques — dans la protection des mineurs. Cette méthodologie qualitative par entretiens téléphoniques a ainsi permis de collecter des discours approfondis et nuancés, en permettant de rendre compte de la complexité des justifications derrière les statistiques disponibles. Comme nous le verrons, elle permet la mise en lumière des tensions, des stratégies individuelles et collectives, et des besoins spécifiques

exprimés par les parents au cœur d'une société numérique en mutation, mais surtout de constater à quel point la parentalité numérique se caractérise par le mouvement, le changement de posture, la mobilisation de nouveaux arguments et donc par des transitions permanentes vécues au gré des événements. Cette démarche contribue ainsi à une meilleure compréhension des enjeux contemporains d'accompagnement numérique et d'éducation parentale dans un contexte social et technologique pluriel. Elle met en avant l'importance de prendre en considération que ce sont précisément ces mouvements, ces changements et ces transitions qui caractérisent actuellement la parentalité numérique, et qui expliquent généralement leurs difficultés, voire leurs souffrances. C'est ce que révèlent leurs rapports aux interdictions légales proposées par l'État et à la mise en place de dispositifs de contrôle dans les espaces numériques.

Présentation générale des résultats

Nous avons divisé les résultats de ce rapport de recherche en trois parties.

La première rend compte de la diversité des arguments avancés, d'abord pour soutenir ou refuser la loi sur l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans, ensuite pour défendre ou non une éventuelle interdiction légale des plateformes d'hébergement et de partage de vidéo (comme YouTube, le plus souvent cité) et, finalement, pour appuyer ou non le recours à des dispositifs de vérification d'âge. Cette première partie du rapport permet, non seulement de mettre à jour la diversité des arguments « pour ou contre », mais surtout de comprendre la complexité dans laquelle les parents de l'enquête se retrouvent lorsqu'il s'agit de prendre une décision éducative en rapport avec les usages numériques de leurs enfants et de leurs ados.

C'est dans ce contexte que les parents réorientent régulièrement les modalités de régulation des usages numériques de leurs enfants et de leurs adolescents, et qu'ils justifient ou non leur adhésion aux propositions de renforcement de la loi sur l'interdiction des réseaux sociaux avant l'âge de 15 ans.

La deuxième partie s'attache à définir les rationalités mobilisées par les parents, à partir desquelles ils tentent de donner une certaine cohérence à leur posture qu'ils adaptent régulièrement aux différentes situations. Huit différentes rationalités se révèlent dans leurs discours : la promotion de la confiance, la sociabilité régulée, la pédagogie numérique, la défense du cadre, la demande d'efficacité, l'exemplarité morale, le scepticisme critique et l'évitement contraint. Ces rationalités composent de manière hybride les représentations sociales de la médiation parentale. En effet, notre enquête révèle qu'on ne saurait réduire l'exercice de la parentalité à une seule rationalité. Au contraire, c'est leur coexistence qui caractérise les discours des parents, leur imbrication et la possibilité, le plus souvent, de gagner ou de perdre en importance dans la prise de décision parentale. Or, nous verrons aussi qu'à chacune de ces rationalités sont associées des critères spécifiques d'évaluation des comportements et des attitudes des enfants par les parents. Nous interrogerons alors la complexité de ce que nous nommerons la vigilance réflexive.

La troisième partie montre que la caractéristique de la parentalité numérique n'est pas la défense à tout prix d'une posture rigide mais bien le fait de vivre des transitions se caractérisant par la mise en avant ou le retrait des rationalités évoquées. Des événements liés à la situation de l'enfant (âge, genre, maturité, réseaux amicaux, etc.), mais aussi liés au couple parental (représentation distincte de l'autonomie chez les conjoints, situation de divorce, famille monoparentale, etc.) ou à leurs réalités domestiques (manque de temps, contrainte organisationnelle, etc.) amènent les parents à revoir constamment

l'importance qu'ils accordent aux rationalités mobilisées. Par exemple, on peut faire de la promotion de la confiance la rationalité maîtresse pour prendre des décisions afin de réguler les usages numériques de ses enfants et, du fait de l'annonce d'un événement — comme une situation de harcèlement révélée chez un camarade à l'école — faire de la défense du cadre la nouvelle ligne directrice. On peut aussi passer à l'évitement contraint lorsque l'enfant, devenant ado, s'oppose de manière véhémente à toute discussion sur le sujet, etc. Dans ce contexte, la vigilance réflexive des parents participe d'un sentiment d'incertitude, souvent de fatigue, voire de détresse, qu'il importe d'inclure dans la réflexion sur l'accompagnement de l'exercice de la parentalité dans le contexte numérique. Nous verrons alors que les attentes des parents sont formulées principalement en faveur d'un accompagnement de ces nombreuses transitions qu'ils subissent et qu'ils anticipent.

En conclusion, nous insisterons alors sur la nécessité d'éviter la stigmatisation des parents, considérés parfois comme étant trop permissifs ou trop autoritaires, en mettant en avant qu'ils semblent généralement soucieux de l'autonomisation de leurs enfants, mais selon des conditions différentes. Ce premier pas, en faveur d'une reconnaissance de la diversité, non pas des postures parentales, mais des rationalités qui les animent, nous semble nécessaire pour accompagner tous les parents, sans exception, en mettant au cœur de l'accompagnement l'idée que ces derniers subissent des transitions et s'adaptent en permanence. Au final, nous poserons alors la question suivante : est-il utile et efficace de tenter de les convaincre, alors qu'ils attendent d'être accompagnés, en particulier dans ces moments d'incertitude ?

01

Interdire ou ne pas interdire : telle est la question ?

Comme nous l'avons mentionné précédemment, de nombreux parents interdisent l'usage des écrans à table, limitent le temps d'écran quotidien, proposent des activités alternatives au numérique, utilisent des outils de contrôle parental ou des logiciels de surveillance à distance (OPEN, 2024). En d'autres termes, le débat ne consiste pas en France à savoir si les parents veulent ou non interdire certains usages numériques, mais bien de déterminer leur étendue et de comprendre la signification qu'elle prend dans l'exercice de la parentalité. Chez les parents de notre enquête, le débat concernant la pertinence de l'interdiction des réseaux sociaux (RS) avant l'âge de 15 ans (âge minimal en France pour une inscription autonome) révèle en ce sens des tensions complexes entre besoins de protection, développement de l'autonomie et réalités du monde numérique. Si, dans une précédente enquête nous avons insisté sur les modalités de régulation du numérique par les parents (Lachance et al., 2019), nous explorerons ici en détail la diversité de leurs arguments. Mais avant d'analyser précisément les rationalités mobilisées par les parents rencontrés, une attention portée aux arguments « pour ou contre » cette interdiction des réseaux sociaux avant l'âge de 15 ans, telle que défendue lors des entretiens, nous permettra de souligner la complexité de leurs représentations. Il est à noter qu'il ne s'agit pas ici de juger de la validité scientifique ou pratique de ces arguments, mais de mettre à jour leur diversité et leur emploi par les parents.

Pourquoi interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans ?

Les arguments suivants défendent la nécessité de maintenir l'interdiction de l'âge légal d'accès aux réseaux sociaux pour les moins de 15 ans. Ils sont regroupés en quatre grandes catégories : les risques liés à la maturité et au jugement des jeunes, les dangers psychosociaux et l'exposition aux contenus nocifs, la facilitation des décisions parentales et les arguments de nature éducative. En d'autres termes, nous voyons ici apparaître les quatre grands aspects à prendre en considération selon les parents dans la régulation des usages des réseaux sociaux par leurs enfants : la singularité de l'enfant et de l'ado, l'offre de contenu problématique par les réseaux sociaux, la centralité des décisions prise par les parents dans le domaine du numérique et la dimension éducative des pratiques numériques de leurs enfants. Les arguments en faveur de l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans semblent donc s'inscrire la plupart du temps dans une réflexion sur l'apport concret de cette loi dans l'exercice de leur parentalité numérique et dans un contexte caractérisé par l'existence de risques.

Risques liés à la maturité et au jugement	
Manque de maturité	Les enfants n'ont pas la maturité nécessaire avant 15 ans pour gérer ou décrypter.
Absence d'esprit critique	Ils ne possèdent pas l'esprit critique indispensable pour faire face au contenu des réseaux sociaux, ce qui les rend vulnérables notamment face aux algorithmes.
Crédulité	Les jeunes peuvent croire que tout ce qu'ils voient est vrai.
Incapacité à l'auto régulation	L'âge de 15 ans marque le moment où l'enfant peut commencer à s'auto-gérer face aux usages numériques.
Vulnérabilité à l'influence	Les contenus valorisant la réussite facile exposent les adolescents à des modèles trompeurs et à une vision déformée du succès.
Dangers psychosociaux et exposition à des contenus nocifs	
Cyberharcèlement	L'interdiction protège les jeunes du risque de cyberharcèlement.
Contenus choquants	Sensibilité aux contenus (sexualité, violence, alertes enlèvement, guerres, etc.).
Influence/prédation	Risque de contact avec des personnes mal intentionnées.
Défis dangereux	Diffusion de vidéos de défis (challenges) et risque d'imitation par les enfants.
Santé mentale et physique	Usage excessif entraînant de l'anxiété, des troubles du sommeil, un manque de concentration et des comportements dangereux (ex : scarification, suicide).
Addiction	Les algorithmes génèrent des addictions via des systèmes de récompense.
Conditionnement du cerveau	Les formats courts comme ceux de TikTok conditionnent le cerveau à ne comprendre que des messages rapides.

Arguments légaux et institutionnels pour faciliter les décisions parentales	
Fournir un cadre aux parents	L'âge légal de 15 ans constitue un appui pour les parents, qui peuvent invoquer une loi non négociable pour gérer les conflits.
Soulagement des parents	Une réglementation forte évite de sur-responsabiliser les parents, souvent poussés à des attitudes d'ultra-contrôle ou à l'épuisement.
Contrainte des plateformes	L'État, acteur légitime, peut contraindre les plateformes à réguler leurs contenus, contrairement à leur logique économique.
Protection des données	L'interdiction protège les jeunes contre la collecte et l'usage de leurs données personnelles, dont ils ne mesurent pas les effets.
Arguments éducatifs	
Canaliser la curiosité	Maintenir la curiosité des jeunes vers d'autres centres d'intérêt que le numérique.
Encourager la résilience	Le temps d'écran empêche les jeunes d'apprendre à gérer les interactions et les conflits en face-à-face.
Absence d'intérêt	Avant 15 ans, il n'existe pas d'intérêt véritable à être seul sur les réseaux sociaux.

Pourquoi ne pas interdire les réseaux sociaux aux moins de 15 ans ?

Les arguments contre l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans se concentrent sur la difficulté à appliquer l'interdiction, sur les problèmes qu'elle peut engendrer dans la vie des jeunes, sur la dimension éthique d'une telle interdiction, sur les incohérences institutionnelles qu'elle révèle et sur l'existence d'alternatives possibles à ce type d'interdiction.

Inefficacité et contournement de la règle	
Contournement	Les jeunes ont des stratégies de contournement (ex : fausse identité).
Faibles techniques	Des outils comme le VPN permettent d'accéder librement aux sites interdits.
Inefficacité	Les dispositifs jugés inefficaces, limités à un simple clic ou à une déclaration.
Pluralité des comptes	Les jeunes peuvent créer plusieurs comptes.
Problèmes sociaux et psychologiques de l'interdiction	
Rapport aux limites des ados	La transgression est normale et même formatrice pour des ados qui cherchent à tester les limites de l'autorité.
Exclusion sociale	L'application stricte de la règle peut conduire à l'exclusion sociale de l'enfant, mis à l'écart des échanges entre pairs.
Situations de conflits	L'imposition d'une limite légale peut générer des conflits au sein de la famille.
Posture dogmatique	Interdire sans justification est jugé peu efficace et sans portée éducative.
Limites du contrôle et questions éthiques	
Risques pour la vie privée	La vérification d'âge (carte d'identité, reconnaissance faciale, etc.) menace la vie privée et favorise la collecte de données personnelles par des acteurs non fiables.
Déresponsabilisation	Le contrôle parental (logiciels, surveillance) pour faire respecter la loi peut déresponsabiliser l'enfant, qui n'apprend pas à discerner par lui-même les risques.
Manque de confiance	Une surveillance constante (fouille du téléphone, géolocalisation...) pour appliquer le respect de l'âge légal nuit au dialogue et à la confiance entre parents et ados.
Incohérence institutionnelle	
Incohérence de l'institution scolaire	D'un côté, l'école encourage l'usage d'outils numériques (Pronote, travaux en ligne), de l'autre, elle prône la limitation du temps d'écran.
Manque d'exemplarité	Certains enseignants utilisent leur téléphone en classe, ce qui affaiblit la crédibilité du message éducatif prônant la modération des usages.
Alternative : contrôle par le contenu plutôt que par l'âge	
Filtre du contenu	Il est plus cohérent de restreindre l'accès aux contenus selon leur nature et non par une interdiction d'âge globale.

Comme dans le cas des arguments avancés en faveur de l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans, les arguments s'élevant contre cette même interdiction mettent également en avant la singularité de l'enfant, à la différence qu'elle insiste sur la capacité de contournement des règles plutôt que sur des confrontations potentiellement délétères à du contenu nocif. Ils interpellent aussi la culture adolescente contemporaine, marquée par la socialisation en ligne. La légitimité de l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans est alors mise en doute, à la fois pour des raisons éthiques, mais aussi parce qu'elle semble contradictoire au regard des institutions qui les portent, d'où un questionnement sur les alternatives envisageables.

Les arguments « pour et contre » l'interdiction des réseaux sociaux avant l'âge de 15 ans semblent donc s'organiser à partir de contextes d'interprétations distincts. D'une part, les arguments en faveur de cette interdiction pensent d'abord la place de l'enfant et du parent en relation avec l'univers des réseaux sociaux et des mondes numériques avec, en filigrane, la question des avantages éducatifs ou de leur nocivité, en percevant l'enfant comme une victime potentielle. D'autre part, les arguments contre cette même interdiction intègrent des dimensions institutionnelles et éthiques, en replaçant la relation parents-enfants dans un contexte social plus large où ces derniers sont pensés comme des acteurs. En d'autres termes, si les premiers déploient un discours plus techno-centré, dans la mesure où c'est bien la relation entre l'enfant et le dispositif technique qui semble compter le plus, les seconds développent un discours plus socio-centré en inscrivant la situation de l'enfant dans un contexte social plus large, institutionnel et éthique. Les arguments en faveur ou non de la généralisation de dispositifs de vérification d'âge s'inscrivent en adéquation avec ces premières remarques.

Pourquoi défendre l'usage des dispositifs de vérification d'âge ?

Les parents se disent en faveur de ces dispositifs lorsqu'ils sont principalement perçus comme des outils de protection et d'encadrement qui soutiennent le rôle éducatif des parents. On défend généralement leur utilité à la fois parce qu'ils peuvent protéger les jeunes de l'accès à certains contenus, mais aussi, aux yeux de certains, parce qu'ils constituent un rappel de l'existence de contenu problématique à la fois aux enfants et aux parents. Ce n'est donc pas toujours leur efficacité qui explique pourquoi les parents les jugent légitimes ou utiles. En remplissant une fonction de rappel (si on vérifie ton âge, c'est bien parce qu'il existe du contenu que tu ne dois pas voir !), les dispositifs de vérification d'âge trouvent ainsi une autre forme de légitimité.

Protection et sécurité des mineurs	
Protection contre le contenu inapproprié	Empêchent les enfants d'accéder à du contenu problématique (sexualité, violence, jeux d'argent).
Contrôle des sites spécifiques	Bloquent l'accès à des sites sensibles ou dangereux, comme les sites pornographiques.
Barrière contre les prédateurs	Limitent le risque de contact avec des inconnus mal intentionnés.
Limitation des contenus dangereux	Réduisent l'exposition à des contenus choquants ou nuisibles (violence, incitation à la scarification ou au suicide).
Surveillance nécessaire	Nécessité face aux menaces algorithmiques et aux dérives du numérique.
Encadrement, éducation et soutien parental	
Maintien d'un cadre légal	Permettent d'invoquer la loi pour cadrer les usages.
Soutien à la discussion	Créent des occasions de dialogue entre parents et enfants autour des risques.
Garantie initiale	Constituent une garantie pour les premières années d'usage du téléphone.
Sensibilisation des parents et des enfants	Rappellent l'existence de risques aux parents et aux enfants.
Frein à la consommation	Ralentissent la consommation compulsive de contenu.
Solutions techniques envisagées	
Intégration au téléphone	Devraient être pré-installées dès l'achat ou l'initialisation du téléphone.
Contrôle par l'abonnement	L'âge pourrait être lié à l'abonnement téléphonique ou à l'adresse IP.
Double vérification et identité numérique	Une double vérification (code parental, carte d'identité numérique) renforcerait la fiabilité des contrôles d'âge.

Les représentations des dispositifs de vérification d'âge chez les parents rencontrés permettent alors de mieux percevoir comment se dessinent au moins deux relations distinctes aux dispositifs de contrôle ; nécessité de tenir le cadre pour certains, d'où une attente d'efficacité ; simple moyen pour discuter pour d'autres, d'où une moindre importance accordée à son application concrète. Se dessine alors une certaine « croisée des chemins » qui départagent les parents qui sont d'accord avec l'existence d'un même dispositif de contrôle : pour les premiers, la vérification d'âge permet un meilleur contrôle des usages de leurs enfants, d'où leur appui à son développement ; pour les seconds, la vérification d'âge est un prétexte pour échanger avec les jeunes et rappeler l'existence de risques. En d'autres termes, il est possible d'être d'accord avec l'application d'une interdiction légale, tout en défendant une posture parentale distincte, voire opposée.

Inefficacité et contournement permanent	
Contournement facile	Les dispositifs sont largement jugés inefficaces car facilement contournables.
Fausse déclaration	Contournement de ces dispositifs en mentant sur la date de naissance.
Utilisation du VPN	Utilisation des VPN pour contourner les blocages géographiques ou d'âge.
Utilisation de tiers	Emprunt du téléphone d'un ami ou partage des codes pour accéder aux contenus.
Comptes multiples	Facilité de créer plusieurs comptes, ce qui rend le contrôle inopérant.
Les jeunes trouvent toujours une solution	De manière générale, le problème est perçu comme insoluble : les jeunes, motivés, trouvent toujours un moyen de contourner les restrictions.
Risques éthiques et atteinte à l'autonomie	
Déresponsabilisation	Le contrôle parental technique est considéré comme déresponsabilisant : il empêche l'enfant d'apprendre à discerner par lui-même les risques.
Atteinte à l'autonomie et à la liberté	La surveillance permanente est vécue comme une entrave à la liberté et contredit le besoin d'expérimentation typique de l'adolescence.
Rupture de confiance	Une surveillance intrusive altère la confiance et le dialogue parents/enfants.
Mauvaise intention	Il est incohérent d'offrir un smartphone tout en imposant son contrôle strict.
Risques liés à la vie privée et aux données personnelles	
Collecte de données	Les dispositifs de vérification d'âge impliquent une collecte importante de données personnelles, posant un risque pour le respect de la vie privée.
Méthodes intrusives	L'usage de cartes d'identité, de cartes bancaires ou de reconnaissance faciale pour vérifier l'âge est jugé trop intrusif et dangereux.
Utilisation frauduleuse des données	Craintes que les données collectées soient utilisées à d'autres fins ou rendues publiques sans autorisation.
Difficultés pratiques et limites des outils	
Charge parentale	Si la vérification exige une validation parentale fréquente, cela devient source de tension et de charge mentale.
Effet d'appel d'air	Une confiance excessive dans les outils de contrôle peut conduire certains parents à relâcher leur vigilance éducative.
Idée d'un âge unique	Fixer un âge strict et uniforme est perçu comme une approche dogmatique, ignorant les différences de maturité individuelle.

Comme pour l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans, les arguments « pour » et les arguments « contre » les dispositifs de vérification d'âge ne s'inscrivent pas dans le même contexte d'analyse des usages numériques des enfants et des ados. Pour les tenants du « pour », l'efficacité des dispositifs n'est pas seulement centrale comme nous l'avons évoqué, elle est souvent perçue comme étant possible avec de la volonté étatique et/ou des entreprises privées. Pour les tenants du « contre », cette efficacité peut être problématique car incohérente, mais pratique si on considère l'interdiction comme un prétexte à la discussion sans présager du respect de l'accès à l'âge légal par l'enfant, le contournement étant attendu, voire parfois même légitimé. Ainsi le rôle de la technique devient l'objet de lectures différenciées : les tenants des dispositifs de vérification d'âge apportent des solutions techniques pour conforter leur efficacité (pré-installation dès l'achat ou l'initialisation du téléphone, âge lié à l'abonnement téléphonique ou à l'adresse IP, validation de l'accès à du contenu à distance par les parents) tandis que les opposants à ces dispositifs invoquent plutôt les effets psychologiques ou relationnels dans leur vie (se sentir dépassé, charge mentale supplémentaire, tensions, relâchement de la vigilance, dogmatisme). Comme dans le cas des arguments « pour ou contre » l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans, l'adhésion ou non aux dispositifs de vérification d'âge s'inscrit tantôt dans une lecture plus « techno-centrée » où la relation entre l'enfant, le parent et le dispositif est centrale, tantôt dans une lecture plus « socio-centrée », où la relation entre l'enfant, le parent et la dimension éthique des interactions, compte le plus. Dans ce contexte, le cas particulier de la régulation des usages des plateformes d'hébergement et de partage de vidéo de type YouTube est aussi révélateur de ces contextes différenciés d'interprétation de la médiation parentale.

Pour ou contre l'interdiction des plateformes d'hébergement et de partage de vidéo aux moins de 15 ans ?

Ces plateformes de type YouTube occupent une place singulière dans l'univers des plateformes numériques, ce qui explique pourquoi elles sont souvent distinguées des réseaux sociaux par les parents rencontrés lorsqu'il est question de régulation ou de limites d'âge. D'un point de vue sociologique, cette distinction repose sur plusieurs dimensions — éducatives, culturelles et relationnelles — qui jouent un rôle dans la perception et les usages de ces plateformes par les parents.

Tout d'abord, YouTube est fréquemment nommée et perçue comme une ressource éducative et culturelle. De nombreux utilisateurs, y compris des mineurs, y accèdent pour suivre des tutoriels de bricolage, de sciences ou encore pour découvrir des contenus artistiques et historiques. Dans cette perspective, une interdiction stricte avant l'âge de 15 ans risquerait de priver les jeunes, selon plusieurs parents, d'un espace d'apprentissage informel qui participe à leur curiosité et à leur autonomie cognitive. Nous observons même chez certains d'entre eux la justification d'un accès plus précoce. Des parents autorisent ainsi leurs enfants à consulter YouTube dès l'âge de 8 ans, souvent sous leur supervision, pour satisfaire des besoins précis : écouter de la musique, combler une curiosité intellectuelle ou soutenir une activité scolaire. En conséquence, certains parents plaident même pour un âge d'accès autonome plus bas, situé autour de 12 ans, à condition qu'un apprentissage des bons usages ait été effectué. Cette position traduit une conception de la responsabilité numérique fondée sur la compétence plutôt que sur l'âge biologique. Elle met au cœur du positionnement la dimension éducative.

La comparaison avec les réseaux sociaux classiques est centrale dans le positionnement des parents vis-à-vis de ce type de plateformes d'hébergement et de partage de vidéo. C'est elle qui détermine si, oui ou non, ces dernières devraient faire

l'objet d'une interdiction aux moins de 15 ans. Contrairement à TikTok, Instagram ou Facebook, ces plateformes n'encourageraient pas le même rapport à l'instantanéité ou à la validation sociale pour certains. Le format vidéo, centré sur la recherche de contenu plutôt que sur l'exposition de soi, en fait, selon plusieurs, un outil d'usage plus « passif » et thématique que relationnel. Ainsi, lorsqu'ils sont évoqués, les risques renvoient dans ce contexte d'interprétation surtout au contenu consommé et aux publications diffusées par les jeunes eux-mêmes. Cette spécificité nourrit l'idée qu'il ne s'agit pas tout à fait d'un réseau social traditionnel. En d'autres termes, lorsque les parents se situent sur le registre éducatif, la spécificité des plateformes d'hébergement et de partage de vidéo est mise en avant, d'où la nécessité d'un traitement spécifique à leur égard. Mais lorsque les parents reconnaissent une équivalence des contenus trouvés sur les réseaux sociaux et sur ces plateformes de type YouTube, et qu'ils rapprochent parfois même leur fonctionnement (ex : publications possibles par les enfants dans les deux cas), alors l'interdiction devient une option, mais parmi d'autres logiques de régulation : celle du contrôle par âge et celle du contrôle par contenu. La plupart d'entre eux suggèrent alors que la priorité devrait être de renforcer les filtres de contenus et les dispositifs de contrôle parental. En somme, les plateformes d'hébergement et de partage de vidéo se situent à la frontière entre média éducatif et espace social, un statut hybride qui complique les tentatives de les réguler de la même manière que les réseaux sociaux.

Dans ce contexte, ce sont les parents qui s'appuient sur un contexte d'interprétation plus socio-centré qui insistent rapidement sur les différences entre ces plateformes et les réseaux sociaux, en mettant en avant leurs bénéfices éducatifs, tandis que les parents mobilisant un contexte d'interprétation plus techno-centré vont, quant à eux, souligner les ressemblances entre les sites de visionnage de type YouTube et les réseaux sociaux, en rappelant l'existence sur ces derniers de contenus nocifs, de la présence de

challenges, et de leur caractère « addictif », etc. Sans surprise, celles et ceux qui argumentent contre l'interdiction des plateformes d'hébergement et de partage de vidéo aux moins de 15 ans insistent aussi sur la difficulté d'appliquer le contrôle et remettent en question son apport concret dans la relation éducative. Le tableau ci-dessous résume les arguments des parents qui s'élèvent contre les interdictions d'âge de ces plateformes et qui s'ajoutent à ceux déjà formulés contre l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans :

Outil d'apprentissage	Réelle utilité éducative : elles servent aux recherches scolaires, aux tutoriels (bricolage, cuisine, sport) et à la vulgarisation scientifique ou historique.
Accès à la culture	Ces sites donnent accès à la musique, aux concerts, aux clips et à une grande variété de contenus culturels, favorisant l'autodidactisme et la curiosité intellectuelle.
Simplicité et gratuité	Ces plateformes sont parfois perçues comme simples d'utilisation et gratuites, ce qui les rend accessibles à tous les jeunes publics.
Usage différent	Espaces de visionnage, et non comme des lieux de partage social ou de publication.
Moindre dépendance	Ces sites ne reposent pas sur les interactions sociales (likes, abonnés, validation des pairs), réduisant ainsi les risques liés à la recherche d'approbation.
Contrôle par la présence	L'usage en co-présence avec les parents est jugé sécurisant : entendre le son ou voir l'écran suffit souvent à surveiller le contenu visionné.

Concernant les parents qui se disent « pour » une interdiction de l'usage des plateformes d'hébergement et de partage de vidéo aux moins de 15 ans, le seul argument nouveau au regard de ceux formulés dans le cas des réseaux sociaux (et qu'ils appliquent au cas de ces plateformes) est la nécessité d'une cohérence globale : il serait plus efficace que les réseaux sociaux et les plateformes de type YouTube soient interdits au même âge de 15 ans, ceci avec l'objectif d'un message plus lisible et cohérent à envoyer aux enfants et aux ados.

Points saillants de la première partie :

- Se dire en faveur de l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans ou accepter les dispositifs de vérification de l'âge ne s'opposent pas à une approche centrée sur le dialogue.
- Les arguments pour une interdiction légale révèlent une interprétation plutôt « techno-centrée » (on met en avant le rapport de l'enfant à la technique) tandis que les arguments contre cette interdiction révèlent une interprétation plutôt « socio-centrée » (on met en avant le rapport de l'enfant à des considérations éthiques voire institutionnelles).
- Les tenants des dispositifs de vérification d'âge misent sur leur efficacité technique tandis que les opposants à ces dispositifs invoquent plutôt les effets psychologiques ou relationnels de leur existence dans leur vie.
- La dimension éducative attribuée aux plateformes de type Youtube joue souvent un rôle dans la perception des parents. Dans tous les cas, c'est la comparaison avec les réseaux sociaux classiques qui leur permet d'argumenter « pour ou contre » son interdiction aux moins de 15 ans.

02

Les rationalités parentales et les interdictions

L'éducation numérique se caractérise donc par la rencontre de nombreux arguments « pour ou contre » les interdictions aux moins de 15 ans et le déploiement de dispositifs de contrôle comme celui de la vérification de l'âge. Comme nous le verrons dans les prochaines pages, ces arguments révèlent l'existence de multiples rationalités mobilisées par des parents confrontés à une pluralité d'injonctions : protéger sans isoler, accompagner sans déléguer complètement, responsabiliser sans abandonner, critiquer les incohérences institutionnelles tout en reproduisant certaines pratiques. À partir de l'analyse des discours parentaux, et en mettant au centre de celle-ci le rapport des parents aux interdictions aux moins de 15 ans, nous avons dégagé huit rationalités différenciées et structurées autour de différentes tensions décrites par les parents. Comme nous le verrons, les trois premières rationalités abordent surtout les interdictions à partir d'un questionnement sur les bénéfices dont les interdictions risquent de priver leurs enfants et leurs ados. Les trois suivantes, au contraire, s'appuient sur l'importance du cadre, de la limite et de la sanction. Les deux dernières mettent en doute l'utilité voire la légitimité des pouvoirs publics et des institutions dans la régulation des usages numériques de leurs enfants. Cette analyse par les rationalités parentales souligne que la grande majorité des parents ne sont pas enfermés dans une attitude permissive ou dans une attitude autoritaire, qu'ils revoient régulièrement l'importance qu'ils accordent à ces différentes rationalités dans l'exercice de leur parentalité et que tous partagent le désir de participer à l'autonomisation de leurs enfants, mais selon des critères différents qui changent au gré des situations. Affirmer que l'on est d'accord avec l'interdiction légale d'accéder aux réseaux sociaux avant l'âge de 15 ans ne révèle, au final, jamais la complexité de leur posture parentale dans ce domaine, dans la mesure où une même interdiction prend souvent des significations différentes pour les parents rencontrés, comme nous le verrons.

1. La promotion de la confiance : dialoguer plutôt que contrôler

Mère d'un garçon de 13 ans, Juliette, 42 ans, nous dit : « **Parce que je pense que c'est très déresponsabilisant [l'interdiction des réseaux sociaux à l'âge de 15 ans]. C'est-à-dire que ça n'apprend rien. C'est encore du contrôle pour du contrôle, mais ça n'apprend pas à discerner (...). On veut juste qu'il nous en parle, pas forcément qu'il nous explique tout, mais que ce qu'il voit devienne un sujet de conversation si c'est nécessaire** ». La rationalité parentale de la promotion de la confiance repose sur une posture éducative fondée sur la confiance en l'autonomie croissante de l'enfant et le dialogue permanent au sein du foyer. Considérant la régulation technologique perçue comme assujettissante, elle privilégie une approche relationnelle, où la règle n'est pas imposée mais négociée, et où la communication est le levier central de l'éducation au numérique comme l'exprime Serge, 51 ans, père d'une fille de 13 ans et d'un garçon de 11 ans : « **À un moment, on leur a dit, voilà, je te fais confiance. Et puis on a dû faire quelques petits ajustements quand même. Mais voilà. Moi, de mon côté, je ne suis pas complètement inquiet sur les usages** ». Cette valorisation du dialogue se concrétise à travers une volonté d'ouverture sur différents sujets, y compris les plus sensibles. Elle se développe en miroir avec une représentation du contrôle considéré comme étant peu efficace dans l'accompagnement des enfants et des ados, mais aussi avec une certaine acceptation des risques encourus : « **Je pense que plus on est dans le contrôle, la sanction ou la privation, et moins le dialogue s'établit. Après, effectivement, on s'expose aussi à des risques. C'est le choix éducatif** ». (Lucien, 47 ans. Père d'une fille de 16 ans).

À l'égard des plateformes d'hébergement et de partage de vidéo, la promotion de la confiance favorise une posture marquée par la coprésence et la co-construction de l'usage. Plutôt que de chercher à restreindre ou filtrer systématiquement les contenus, elle encourage un accompagnement réfléchi des expériences numériques, invitant les enfants à questionner ce qu'ils regardent, à exprimer leurs interrogations et à développer un regard critique. Ces plateformes deviennent alors un espace d'apprentissage dialogique, où l'enfant est encouragé à découvrir, à s'exposer, mais dans un cadre relationnel qui se veut tout de même protecteur. En d'autres termes, ce type de plateforme est alors intégré dans un processus éducatif plus large, mobilisant la confiance et la disponibilité parentale pour transformer la consommation passive en une démarche réflexive et partagée : « **(...) C'est souvent qu'au dîner, le soir, on parle un petit peu des choses qu'on a apprises, souvent à travers YouTube, ça permet justement de parler de plein de choses en fait, en famille, c'est presque un outil éducatif pour la famille en fait, pour nous, oui** » (Annie, 51 ans, mère d'une fille de 15 ans). Cette rationalité favorise alors la coprésence — être à côté de l'enfant dans son expérience numérique — comme moyen de transformer la consommation passive en apprentissage actif. Elle met donc au premier plan l'accompagnement d'une certaine dynamique d'autonomisation des ados, en intégrant les tensions du numérique selon un prisme relationnel plutôt que celui d'un contrôle technologique unilatéral.

Posture éducative	Fondée sur la confiance et le dialogue. La règle est négociée.
Mode de régulation	Relationnel. Participatif. Le dialogue avant la surveillance ou la technique.
Rapport à la technologie	Critique envers le contrôle parental jugé déresponsabilisant.
Plateformes d'hébergement	Espace d'apprentissage. Accompagnement actif de la découverte des contenus.
Objectifs éducatifs	Transformer la consommation passive en apprentissage réflexif.
Valeurs sous-jacentes	Confiance, autonomie, ouverture, communication et réflexivité.
Tension centrale	Protection versus autonomie, résolue par la relation et non par la technique.
Âge minimal de 15 ans (RS)	Oui, comme prétexte à la discussion. Peut ne pas être respecté par l'enfant.
Vérification d'âge	Oui, comme prétexte à la discussion. Peut ne pas être respecté par l'enfant.

2. La sociabilité régulée : arbitrer entre protection et inclusion

Zora, 43 ans, est mère d’une fille de 11 ans et d’un garçon de 7 ans. Son propos résume bien la deuxième rationalité parentale que nous avons nommée la « sociabilité régulée ». Elle souligne la force d’attraction de la sociabilité juvénile et, dans le même élan, la contradiction dans laquelle l’interdiction des réseaux sociaux avant l’âge de 15 ans positionne de facto les parents : **« Ma grande est interdite [de réseaux sociaux]. Mais en fin de compte elle se sent exclue parce que c’est la seule... Tout ce qui est sécurisé pour les enfants, ils sont tous sur WhatsApp. Donc on vient de revoir notre position, c’est difficile (...). Je trouve ça dommage que l’effet de masse pour avoir une relation sociale à son âge fait qu’on nous oblige à dépasser la loi »**. Cette rationalité implique, comme son nom l’indique, la nécessité de prendre en compte à la fois l’importance des pratiques collectives entre pairs et le devoir de protéger son enfant. Il s’agit de préserver sa sécurité sans le mettre en marge de son réseau amical et des espaces de socialisation juvénile. Sans surprise, la sociabilité régulée est souvent à l’origine de l’achat d’un premier smartphone et du fait de nombreux parents d’avoir le sentiment de succomber à la demande de leurs enfants, malgré eux : **« On pensait que, pour s’intégrer plus facilement, dans la mesure où il était l’un des seuls à ne pas en avoir, c’était important [qu’il puisse avoir un smartphone] »**. (Max, 45 ans. Père de deux garçons de 16 et 13 ans).

Vis-à-vis des plateformes d’hébergement et de partage de vidéo, la sociabilité régulée incarne la même recherche d’équilibre entre contrôle et liberté : accompagner sans interdire totalement, limiter sans couper le jeune d’informations lui permettant d’acquérir des références propres à son âge (ex : connaissance de certains YouTubeurs), car il s’agit d’un terrain d’apprentissage et de socialisation, porteur d’intégration dans le groupe de pairs comme le souligne Annie, 51 ans, mère d’une fille de 15 ans : **« C’est intéressant de voir comment YouTube, ce réseau social, a aussi un impact positif sur la vraie vie. Ça peut être transformé en quelque chose de positif dans les relations sociales. Ça permet aussi, parce que les autres gamins, ils regardent la même chose, d’en parler, d’avoir les mêmes références. Tout comme quand nous, on était petits, quand on regardait les mêmes émissions à la télé et qu’on en parlait après à l’école, eux, ils font la même chose avec »**. Pour les tenants de la sociabilité régulée, YouTube peut être un espace risqué, propice à une consommation parfois excessive ou inadaptée, d’où l’encouragement à la coprésence notamment. Ainsi, la sociabilité régulée intègre une certaine vigilance sur les contenus comme sur les durées, mais refuse l’interdiction totale de plateformes comme YouTube, préférant un équilibre nuancé qui tient compte du contexte social et de la dimension collective des usages numériques, même si des risques sont envisageables.

Posture éducative	Équilibre entre protection et inclusion. Éviter l’exclusion sociale.
Mode de régulation	Agir sur la quantité (durée) ou le filtrage sans interdire l’accès.
Rapport à la technologie	Espace de socialisation nécessaire, mais à surveiller pour éviter les risques.
Plateformes d’hébergement	Pourvoyeur de références juvéniles.
Objectifs éducatifs	Permettre la socialisation entre pairs, en évitant les risques.
Valeurs sous-jacentes	Protection équilibrée, inclusion sociale, sociabilité.
Tension centrale	Conciliation entre sécurité et intégration sociale.
Âge minimal de 15 ans (RS)	Oui pour justifier un droit de regard lors d’un usage avant 15 ans.
Vérification d’âge	Utile pour empêcher l’accès à certains contenus.

3. La pédagogie numérique : investir les apprentissages informels

Suzanne, 44 ans. Mère de deux garçons de 11 et 8 ans, résume bien la rationalité de la « pédagogie numérique » : **« Quand il faisait des pliages, par exemple, pour faire des avions en papier, on a cherché des super pliages à faire et on a trouvé un gars qui nous les montrait donc du coup oui, oui, clairement beaucoup plus [sur YouTube] que finalement des réseaux sociaux comme Facebook ou WhatsApp. Là, on est quand même dans une transmission d'apprentissage »**. Cette troisième rationalité s'appuie sur une perception des réseaux sociaux et plateformes d'hébergement et de partage de vidéo comme terrains éventuels d'exposition à certains risques, mais avant tout comme des espaces d'apprentissage et de développement. Le rapport au numérique est ici positif : il favorise des compétences cognitives, culturelles et langagières, parfois jugées plus performantes que celles offertes par le système scolaire traditionnel. Plus largement, le numérique est vanté, à la fois comme outil d'acquisition de savoirs et comme espace d'évasion et d'imagination, comme l'évoque Liliane, mère d'un garçon de 12 ans : **« Il va beaucoup sur YouTube parce qu'il aime beaucoup dessiner. Donc, il regarde pas mal de tutos, de dessins, enfin, tout ce qui est un peu sur les arts. Des recherches sur les dessins, enfin, tout ce qui est manga, en fait, surtout »**.

La valorisation de ce type de pratique se traduit par un encouragement actif de l'usage des plateformes d'hébergement et de partage de vidéo en particulier, qui sont perçues comme un complément pédagogique parfois incontournable, un lieu où enfants et adolescents peuvent développer des compétences nouvelles, découvrir des savoirs inaccessibles autrement, et nourrir leur curiosité. Cette rationalité est favorable à un accompagnement de la consultation des contenus, en orientant l'enfant dans ses recherches et ses découvertes comme le résume Julio, 44 ans, père d'un garçon de 12 ans : **« C'est le numérique dans sa globalité, YouTube et Internet, même les réseaux sociaux. Un enfant, il peut apprendre énormément de choses sur Instagram. Le problème, c'est la maturité, l'esprit critique et le recul et tout ça. Donc en fait, il faut que ce soit encadré. Moi, j'ai toujours dit à sa mère : « tu fais ce que tu veux, il peut jouer à ce qu'il veut, mais il faut que tu restes à côté. Et comme tu ne seras jamais disponible pour rester à côté et vérifier tout le contenu, c'est mieux qu'il n'ait pas accès »**. La pédagogie numérique s'intègre régulièrement à une stratégie éducative collaborative. L'implication se situe dans un accompagnement actif, qui cherche à transformer une consommation potentiellement passive en une expérience riche et formatrice. Cette rationalité est orientée vers l'optimisation du capital culturel et social des enfants, et dépasse la seule volonté de contrôle ou de limitation pour situer le numérique au cœur du projet éducatif familial.

Posture éducative	Accompagner l'apprentissage et le développement.
Mode de régulation	Implication dans la recherche et la sélection de contenus adaptés et éducatifs.
Rapport à la technologie	Développement des compétences cognitives, culturelles et langagières.
Plateformes d'hébergement	Potentiel éducatif. Favorisent l'apprentissage informel et formel.
Objectifs éducatifs	Enrichir les apprentissages et encourager la curiosité.
Valeurs sous-jacentes	Valorisation de l'apprentissage, engagement éducatif, collaboration.
Tension centrale	Maximisation des bénéfices éducatifs et maîtrise des risques associés.
Âge minimal de 15 ans (RS)	Pertinent pour les réseaux sociaux, moins « éducatifs ».
Vérification d'âge	Utile pour empêcher l'accès à certains contenus « abrutissants ».

4. La défense du cadre : discipliner par la surveillance

La défense du cadre donne la primauté à la règle, à la surveillance et à l'encadrement strict des usages numériques comme le souligne Alexandra, 43 ans, mère d'une fille de 10 ans : **« Quand ils disent qu'ils vont faire que ça, qu'ils vont se limiter dans le temps et tout, nous, on sait très bien que ce n'est pas vrai. (...) Donc, comme on sait que ça va arriver, on va mettre en place le contrôle parental. Moi, je n'ai pas confiance en elle par rapport à sa gestion d'Internet »**. Lorsque cette rationalité prévaut, l'enfant est généralement considéré comme étant vulnérable, notamment du fait d'une exposition accrue aux contenus proposés par les algorithmes. Il doit alors être protégé par un contrôle fort, technique, qui laisse moins de place à la négociation. Le dispositif technologique devient l'extension tangible de la fonction éducative du cadre : **« On a mis dès le début un contrôle parental avec une durée d'usage quotidienne et une plage horaire à laquelle elle pouvait se connecter et à partir de laquelle elle était déconnectée (..) ». La plus jeune ne peut pas installer une application sans notre autorisation »**. (Charlotte, 46 ans. Mère de deux filles de 18 ans et 15 ans). La défense du cadre est perçue comme étant nécessaire et vitale face aux propositions de contenus. L'autorisation parentale est parfois la condition préalable à toute installation ou usage d'application. Cette rationalité favorise une surveillance constante, vécue comme une responsabilité protectrice, voire comme un « sauvetage moral », qui peut générer des tensions relationnelles avec l'enfant.

La défense du cadre s'intègre à une posture de vigilance renforcée pour les réseaux sociaux mais aussi pour des plateformes comme YouTube, par l'utilisation des paramètres de contrôle parental proposés (mode restreint, filtrage des contenus, limitation du temps d'écran via Family Link) ou pour limiter l'exposition de l'enfant aux vidéos jugées inappropriées ou nuisibles : exposition des enfants à des images choquantes, incitations à la surconsommation ou messages contraires aux normes éducatives. Comme le résume un peu plus tard Charlotte lors de notre échange : **« Moi, je ne voulais pas utiliser ça, mais en fait c'est du flicage salvateur »**. YouTube est ici perçu comme un espace potentiellement déstabilisant, qui nécessite d'être encadré techniquement, contrôlé soigneusement et limité temporellement. La défense d'un cadre normatif fort dans un environnement numérique perçu comme dangereux, au moins imprévisible, n'est cependant jamais aveugle aux réalités techniques : les failles des dispositifs de contrôle sont reconnues dans des environnements numériques qui évoluent sans cesse et que les enfants cherchent à contourner (via VPN, appareils non contrôlés ou comptes multiples). La défense du cadre nourrit une vigilance accrue, doublée d'un sentiment de lutte constante pour maintenir un cadre protecteur. Il est à noter que certains parlent du sentiment d'épuisement lié à l'application de cette rationalité de la défense du cadre.

Posture éducative	Primauté à la règle à l'encadrement des usages. Vulnérabilité de l'enfant.
Mode de régulation	Surveillance constante et dispositifs de contrôle parental.
Rapport à la technologie	Les dispositifs de contrôle sont considérés comme des outils éducatifs.
Plateformes d'hébergement	Encadrement technique, limites temporelles et filtrage des contenus.
Objectifs éducatifs	Protéger l'enfant d'une exposition délétère. Maintenir un cadre normatif fort.
Valeurs sous-jacentes	Primauté de la règle, discipline, encadrement et interdictions nécessaires.
Tension centrale	Vigilance accrue face aux failles des dispositifs de contrôle.
Âge minimal de 15 ans (RS)	La loi pour mettre un point « final » aux tentatives de négociations.
Vérification d'âge	Nécessaire malgré les failles et les limites.

5. La demande d'efficacité : déléguer à l'institution

Céline, 50 ans. Mère de deux garçons de 14 ans, nous raconte : **« J'avais mis un contrôle parental sur leurs téléphones, mais ils me l'ont détourné. Je ne sais pas comment, mais ils ont réussi à me le détourner (...). En général, tout ce qui est lié à la connexion, le numérique, moi, je ne suis pas du tout numérique, c'est ça le problème »**. La demande d'efficacité s'appuie généralement sur une frustration profonde face à l'inefficacité des dispositifs de contrôle et sur un sentiment d'impuissance technique et éducative, par exemple par rapport à sa difficulté voire à son incapacité à installer et maîtriser les outils de régulation numérique : **« Je n'utilise pas de contrôle parental... mais c'est plus par manque de compétences pour les mettre en place. J'ai essayé, je n'ai pas réussi à aller au bout »**. (Luciana, 38 ans. Mère de deux garçons de 12 ans et 9 ans). La perte de contrôle technique sur l'environnement numérique des enfants accentue un sentiment d'insécurité éducative qui explique ici la demande d'une régulation plus robuste et inviolable. Les exigences parentales se tournent alors vers les autorités publiques et les plateformes numériques elles-mêmes : **« Aujourd'hui, techniquement, on a des moyens où on pourrait valider numériquement l'âge, ce ne serait plus une simple déclaration parentale, mais un système prouvant que l'enfant a l'âge requis (...) Tout le reste est falsifiable ou contournable... ma fille avait un deuxième compte... »** (Mélanie, 44 ans. Mère d'une fille de 10 ans).

La demande d'efficacité intègre la facilité avec laquelle les enfants peuvent contourner les dispositifs actuels. Dans ce contexte, les plateformes d'hébergement et de partage de vidéo apparaissent comme un lieu révélateur des défaillances légales et techniques. Cette rationalité favorise des attentes pour que les parents soient dotés d'outils plus efficaces pour protéger les enfants, en limitant l'accès à certains contenus, en filtrant mieux, en imposant des vérifications d'identité sérieuses. Dans ce contexte, YouTube est d'abord un objet institutionnel à réguler incontestablement, où la protection doit primer sur la liberté d'usage car, comme le souligne Alexandra (43 ans, mère d'une fille de 10 ans) : **« Il y a des contenus qui ne sont pas adaptés. Alors après, je sais qu'il y a un YouTube Kids, je crois. (...) Mais je me méfie parce que, en fait, sur la quantité de contenu qu'il y a, quand on nous parle de personnes qui régulent les vidéos et tout ça, qui contrôlent un peu tout ce qui est posté sur Internet, sur YouTube et tout ça, je pense que, vu la quantité de vidéos, c'est pas possible de tout vérifier »**. La confiance dans la parentalité est ici étroitement liée à leur propre confiance dans la régulation institutionnelle technique. Cette rationalité reflète une externalisation des responsabilités parentales au profit d'une autorité tierce, censée pallier leur sentiment d'un désarroi technique et éducatif souvent très concret. Elle illustre un modèle de parentalité sous contrainte et sous défi, tiraillée entre volonté d'agir et limites pratiques.

Posture éducative	Volonté d'agir et limites de la maîtrise technique.
Mode de régulation	Externalisation des responsabilités parentales vers une autorité tierce.
Rapport à la technologie	Difficultés/incapacité à installer et maîtriser les outils de régulation.
Plateformes d'hébergement	Objet à réguler incontestablement. La protection prime sur la liberté.
Objectifs éducatifs	Limitations effectives pour protéger et s'épargner la négociation/les conflits.
Valeurs sous-jacentes	Rôle significatif de la régulation institutionnelle.
Tension centrale	Volonté d'agir et sentiment d'impuissance technique.
Âge minimal de 15 ans (RS)	Oui, avec des attentes d'une application stricte.
Vérification d'âge	Nécessaire, avec l'attente d'une efficacité avérée.

6. L'exemplarité morale : former par la sanction

« Quand on a compris que les règles ont une utilité qui ne sont pas uniquement pour empêcher quelqu'un, mais pour le protéger, on accepte beaucoup plus la règle. Donc, de temps en temps, ils essayent d'enfreindre les règles, ils sont sanctionnés. Et là, ils comprennent qu'il ne fallait pas le faire ». nous dit Jacques, 52 ans, père d'une fille de 16 ans et de deux garçons majeurs. La rationalité parentale de l'exemplarité morale associe étroitement utilisation numérique et valeurs éducatives, morales et parfois même critiques socio-économiques. Elle rejette la consommation passive ou improductive des contenus numériques, prônant au contraire un usage justifié par le mérite. La fermeté du cadre est revendiquée, mais le plus important ici ce sont les sanctions rigoureuses en cas de dépassement des règles : « Si j'ai mis la barrière jusque-là et qu'ils ont dépassé la barrière, c'est plus d'écran, c'est tout. C'est très simple ». (Karine, 42 ans, mère de deux garçons de 15 ans et 11 ans). Cette rationalité s'appuie non seulement sur des considérations matérielles mais aussi pédagogiques aux yeux de ces parents : l'attente, les frustrations, les règles d'accès aux contenus sont conçues comme des moteurs de la formation du caractère : « Le contrat de confiance, c'est ça. Moi, s'il y a une crise ou quoi que ce soit, si l'Internet, c'est le problème, je supprime l'Internet. (...) Oui, il y a sanction derrière. Et la sanction est appliquée. S'il a menti, si ça vaut le contrat de confiance, il sait que derrière, il y aura une sanction à proportion égale » (Jean-Philippe, 45 ans. Père de deux garçons de 15 et 11 ans).

Les plateformes d'hébergement et de partage de vidéo sont ici volontairement cadrées comme un espace à usage utilitaire et formateur. Cette rationalité ne rejette pas forcément ces plateformes, mais elle appelle à un usage légitimé et discipliné, inscrit dans une trajectoire d'apprentissage contraignante. Dans ce contexte, déroger aux règles prescrites appellent à une sanction, comme le souligne Zora (mère d'une fille de 11 ans et d'un garçon de 7 ans) : « On a interdit, par exemple, YouTube. Mais on s'est rendu compte qu'elle y arrive quand même (..). Et en fait, on s'est donc rendu compte que depuis cet été, elle était sur YouTube presque une heure par jour, parce qu'elle a dévié de notre autorisation. Elle est arrivée à le faire, alors que c'est une jeune avec qui on a vraiment confiance. Enfin, on est tombé des nues (...). Elle nous a menti. Je suis un peu à l'ancienne pour certaines choses. Elle nous a menti. On ne lui a pas fait confiance. Elle n'a plus de compte. Elle doit faire une recherche : elle doit nous demander. Pour l'instant, c'est récent. On verra sur le fil du temps ». Ce type de plateforme est alors envisagé comme un lieu double : d'une part, une opportunité formelle d'accès à la création, et d'autre part comme un risque de consommation improductive à restreindre vigoureusement. L'exemplarité morale traduit ici un engagement fort en faveur d'une éducation numérique fondée sur des valeurs structurantes, par le biais d'une régulation stricte, d'une exemplarité parentale, et d'un cadrage pédagogique rigoureux des usages des enfants, qui accorde du sens à la sanction.

Posture éducative	Attentes et frustrations comme moteurs de la formation du caractère.
Mode de régulation	Cadrage strict. Application de sanctions rigoureuses. Fermeté revendiquée.
Rapport à la technologie	Risque d'usages improductifs. Appropriation contraignante.
Plateformes d'hébergement	Usage discipliné. Opportunités de création, qui exigent du sérieux.
Objectifs éducatifs	Discipline. Enseigner la résistance face aux propositions.
Valeurs sous-jacentes	Valeur-travail, patience, responsabilité individuelle, discipline.
Tension centrale	Cadrage rigoureux et limite des usages pour des fins de formation.
Âge minimal de 15 ans	Ressources symboliques nécessaires qui autorise la sanction.
Vérification d'âge	Limites nécessaires. Devoir de respect de la légalité.

7. Le scepticisme critique : les incohérences institutionnelles

« **Moi, ma fille, chaque matin, chaque soir, elle a besoin de Pronote, nous dit Sabine, 41 ans, mère de deux filles de 14 et 11 ans. Elle a besoin de son portable, d'un réseau social, d'un Internet pour aller sur le portable. C'est-à-dire, est-ce que moi je peux interdire aujourd'hui le portable de ma fille ? Non. La réponse est non** ». La rationalité parentale, que nous désignons par « scepticisme critique », se caractérise par une méfiance à l'égard des institutions, principalement l'école, jugée incohérente et peu légitime dans leur discours et leurs pratiques numériques. Le scepticisme critique dénonce le double langage de l'institution qui impose aux enfants une connexion numérique indispensable pour accéder aux savoirs et à la communication scolaire, tout en critiquant avec force leur attachement aux écrans : **« Moi, je suis complètement opposé à Pronote. Je trouve que c'est ridicule. Ça ne facilite strictement rien. Ça devient un outil incontournable. On est obligé d'être en permanence dessus »**. (Max, 45 ans. Père de deux garçons de 16 et 13 ans). Cette rationalité souligne la légitimité fragile des acteurs éducatifs dont la contradiction se double d'une dénonciation explicite de l'absence, dans certains cas, d'exemplarité des enseignants : **« La dernière année de maternelle, les maîtresses nous ont donné un outil numérique (...). C'est très difficile de lutter contre ça. C'est pareil pour Pronote. Pronote, c'est la même force. C'est au nom de savoir vos notes, les notes de votre enfant, de machin, de truc. Ça ne va pas, on n'a pas besoin de savoir ce qu'ils font par heure, quoi »**. (Daniel, 46 ans. Père d'une fille de 10 ans et d'un garçon de 7 ans).

Cette rationalité pointe aussi l'absurdité et la dépendance induite par les outils numériques institutionnels, accentuant le sentiment d'incohérence et d'inefficacité : **« Les gamins sont complètement dépendants de leur téléphone toute la journée pour vérifier si les cours sont annulés ou reportés, c'est du n'importe quoi. Du coup, c'est un double discours pas du tout crédible »**. (Mélanie, 44 ans. Mère d'une fille de 10 ans). Les plateformes d'hébergement et de partage de vidéo sont ici considérées comme un moyen d'apprentissage mais parfois aussi comme un symptôme de cette « schizophrénie » institutionnelle, comme l'évoque Thomas, père de deux garçons de 13 et de 11 ans : **« On va parfois aller voir des vidéos sur YouTube. Donc, bon, je ne vais pas leur dire : non, n'utilisez pas alors que le prof vous a envoyé, par exemple, un cours, enfin, ou une vidéo pour venir expliquer ceci ou ça »**. YouTube est donc perçue ici avec une conscience ambivalente, parfois comme palliatif éducatif lorsque l'école montre ses limites, mais aussi comme espace surveillé puisque son usage transcrit les contradictions propres au numérique : il est simultanément valorisé et stigmatisé. Selon le scepticisme critique, ce type de plateforme agit comme un miroir des incohérences socio-politiques qui traversent les familles, fragilisant l'autorité parentale et scolaire. C'est donc la mise en avant permanente des contradictions entre attentes normatives de gestion du risque et prescriptions institutionnelles de la reconnexion, que cette rationalité met en avant.

Posture éducative	Méfiance profonde à l'égard des institutions, notamment l'école.
Mode de régulation	Dialogue. Retarder l'accès aux smartphones et aux RS.
Rapport à la technologie	Critique de l'usage institutionnel. Méfiance envers la collecte des données privées.
Plateformes d'hébergement	Palliatif éducatif potentiel aux limites de l'école qui montre ses limites.
Objectifs éducatifs	Développement de l'esprit critique. Maintien de la curiosité hors numérique.
Valeurs sous-jacentes	Liberté dans l'exercice de la parentalité et importance du dialogue.
Tension centrale	Incohérence institutionnelle et nécessité de protéger l'enfant.
Âge minimal de 15 ans	Inutilité des interdictions légales.
Vérification d'âge	Sceptiques sur l'efficacité et refus de la collecte de données.

8. L'évitement contraint : la délégation éducative

« Nous, on serait plutôt dans la liberté d'utiliser les réseaux sociaux sans surveillance (...), nous dit Arlette, 36 ans, mère d'une fille de 8 ans. Ma fille, elle a deux cousines qui sont au collège et au lycée, qui ont déjà acquis pas mal d'expérience et de maturité sur le sujet, quand ma fille y accèdera. Et donc, c'est sûr que c'est des ressources pour nous pour faire un peu médiation entre les enfants qui découvrent et qui vont y être confrontés sans forcément avoir les codes. Et puis nous, qui n'avons pas les codes, parce que nous n'y sommes pas ». (Arlette, 36 ans, mère d'une fille de 8 ans). La dernière rationalité parentale de l'évitement contraint révèle chez certains parents une faible intervention proactive dans la régulation des usages numériques, résultant le plus souvent d'un sentiment d'illégitimité, d'un manque de compétences techniques, ou d'une attitude de retrait face à la complexité du numérique. Elle encourage la délégation de l'éducation aux risques numériques à des tiers (famille élargie, institutions, amis) ou à laisser faire l'enfant en espérant que l'absence de secret suffise à limiter les usages problématiques.

La question des contenus sensibles relève parfois plus d'une pudeur ou d'une gêne que d'une volonté de contrôle : **« Maintenant ça, c'est un petit peu plus personnel. Je pense que je ne me pencherai jamais dessus avec lui [le contenu pour adultes]... ou alors je pense peut-être passer par un tiers, un ami adulte, ou une amie. (...) Je pense être assez mal placé... je fais parfois n'importe comment, dans mon usage personnel, et dans mon boulot je suis tout le temps devant l'ordinateur, donc j'ai du mal à dire que c'est pas bien pour les yeux »** (Carl, 46 ans. Père d'un garçon de 16 ans). Cette difficulté à s'imposer comme régulateur s'accompagne donc parfois d'un sentiment de faiblesse lié à son propre rapport aux écrans ou aux thématiques sensibles qui se révèlent à travers l'usage du numérique : **« Moi, en tout cas, je suis sensible au fait que je sais que je suis regardé par mes enfants sur l'usage que j'ai du smartphone et de l'ordinateur. Tout ça me fait réfléchir sur mes propres usages et c'est plutôt le côté de me dire que c'est plutôt moi que ça concerne »** (Daniel, 46 ans. Père d'une fille de 10 ans et d'un garçon de 7 ans). Finalement, cette rationalité d'évitement se traduit souvent par un certain laisser-faire. L'absence de cadre rigoureux ou de filtrage actif conduit à des usages non contrôlés, dans la mesure où cette rationalité est mobilisée par des parents qui n'ont ni les outils, ni toujours la volonté d'investir dans un accompagnement technologique ou éducatif formel. YouTube est ici un espace d'exploration libre, sans accompagnement ni mesure précise. Cette rationalité révèle une forme exacerbée de désarroi parental face aux défis techniques et moraux du numérique.

Posture éducative	Faible intervention dans la régulation des usages numériques.
Mode de régulation	Évitement éducatif et délégation des risques numériques à des tiers.
Rapport à la technologie	Manque de compétences techniques. Critique de ses propres usages.
Plateformes d'hébergement	Pas de régulation proactive.
Objectifs éducatifs	Trouver des ressources efficaces.
Valeurs sous-jacentes	Confiance en l'autorégulation ou en des tiers compétents.
Tension centrale	Manque de compétences personnelles et confiance dans des tiers.
Âge minimal de 15 ans (RS)	Référence éventuelle pour définir un cadre. Mesure largement inefficace.
Vérification d'âge	Sceptique sur l'efficacité et refus de la collecte de données.

De la diversité des rationalités à la vigilance multiple des parents :

Comme nous l'avons vu, être « pour ou contre » l'interdiction légale des réseaux sociaux aux moins de 15 ans ne permet pas de comprendre la complexité de la posture des parents au regard de la régulation des usages numériques de leurs enfants et de leurs ados sans prendre le temps d'analyser la signification qui lui est attribuée. En effet, derrière l'acceptation de l'interdiction se cachent différents rôles donnés à celle-ci, des rationalités différentes pour en défendre ou en refuser l'existence, ainsi que des attentes distinctes formulées par rapport à son application lorsqu'elle est souhaitée. Or, ces rationalités ne semblent généralement pas s'appuyer sur des principes éducatifs totalement rigides. En fait, tout se passe comme si chacune d'entre elles amenait les parents à évaluer certains aspects de la vie de leurs enfants ou de leurs relations avec eux, d'où la possibilité permanente de revoir leur importance dans leur prise de décision. Ce n'est donc pas la mobilisation d'une rationalité dans l'exercice de la parentalité numérique qui définit les parents rencontrés mais, dans un premier temps, leur coexistence dans leurs représentations.

La promotion de la confiance, la sociabilité régulée et la pédagogie numérique ne sont pas nécessairement contradictoires avec l'existence de lois qui limitent l'accès aux réseaux sociaux. Ces rationalités n'entrent d'ailleurs pas systématiquement en contradiction avec les outils de contrôle ou l'idée d'une aide technique pour une meilleure visibilité sur les pratiques des enfants et des ados. Par contre, l'interdiction légale et la limitation technique, par l'intermédiaire des dispositifs de vérification d'âge notamment, sont ici perçus comme des moyens d'atteindre des objectifs de promotion de la confiance, du respect de la sociabilité enfantine ou adolescente, voire de leur enrichissement du point de vue éducatif. Les interdictions et les limitations s'allient donc à la promotion de la confiance lorsqu'elles servent de prétexte à la discussion entre parents et enfants ou à la

sociabilité régulée lorsqu'elles favorisent, par exemple, les échanges au sujet de la pression sociale liée aux réseaux sociaux. Interdictions et limitations constituent aussi des moyens de parler du « bon » et du « mauvais », du contenu « éducatif » et du contenu « nocif » que l'on peut trouver sur Internet avec les enfants. En examinant bien ces trois rationalités, nous voyons bien que chacune renvoie à l'exercice d'une vigilance spécifique : si la promotion de la confiance demande aux parents de s'assurer que le dialogue est bien effectif, la sociabilité régulée implique de s'enquérir de la qualité des relations interpersonnelles de l'enfant tandis que la pédagogie numérique suppose d'évaluer l'acquisition de connaissances voire de compétences par ce dernier. Ces rationalités peuvent donc être mobilisées à condition que le parent croit que ses attentes familiales, relationnelles et éducatives sont comblées. C'est à la lumière de ces évaluations (qualité du dialogue, des relations interpersonnelles et de l'acquisition de connaissances/compétences) que la pertinence des interdictions, par exemple des réseaux sociaux aux moins de 15 ans, sera donc jugée au final. Si l'interdiction assure au parent que le dialogue sera de meilleure qualité, que les relations interpersonnelles de l'enfant seront saines et que son éducation sera améliorée, alors elle pourra être acceptée.

La défense du cadre, la demande d'efficacité et l'exemplarité morale donnent aux interdictions légales et aux limitations techniques un autre sens. Elles permettent notamment de mettre un point final aux tentatives de négociation des enfants et des ados lorsque la défense du cadre est mise en avant. Il est alors possible d'argumenter en brandissant le caractère illégal, voire les conséquences domestiques ou légales de telles ou telles actions dans les espaces numériques. Une applicabilité concrète de la loi et des limitations effectives sont donc attendues. Il s'agit parfois d'être soulagé de ces temps de négociation, voire de conflit qui apparaissent dans les foyers lors de demandes (pressantes ?) de la part des enfants et des ados.

De son côté, l'exemplarité morale donne aux interdictions le rôle de ressources symboliques pour rappeler aux jeunes l'importance d'affirmer une forme de résistance face aux fonctionnements des réseaux sociaux, au risque de la sanction de la part des parents. En examinant bien ces trois rationalités, nous voyons bien que chacune met en avant d'autres points spécifiques de vigilance : le respect des limites posées par les parents ou difficilement imposées par les plateformes ainsi que les effets de la sanction sur les comportements des jeunes.

Dans ce contexte, le scepticisme critique et l'évitement contraint convergent paradoxalement : ces deux rationalités s'appuient sur l'idée d'une inutilité partielle, voire totale des interdictions et des limitations mais pour des raisons différentes. Si l'évitement contraint incarne une difficulté de régulation et la reconnaissance bien souvent d'être dépassés personnellement, le scepticisme critique rejette les formes de contrôle qui s'opposent à la fois à une certaine vision de l'exercice libre de la parentalité et de l'autonomisation des enfants, tout en laissant voir l'évidence de leurs incohérences. Le tableau ci-dessous résume comment chaque rationalité parentale s'appuie sur des points de vigilance distincts et, in fine, sur des critères spécifiques de l'évaluation des situations par les parents.

Rationalités parentales	Sens donné à l'interdiction	Points de vigilance	Critères d'évaluation
Promotion de la confiance	Favoriser un dialogue sincère et durable entre parents et enfants sur les usages numériques.	Qualité et continuité du dialogue.	L'interdiction améliore-t-elle la communication et la compréhension mutuelle ?
Sociabilité régulée	Soutenir la socialisation et encadrer les comportements sans les brider.	Qualité des relations de l'enfant (en ligne et hors ligne).	L'interdiction favorise-t-elle des échanges sociaux équilibrés et sécurisés ?
Pédagogie numérique	Accompagner la curiosité et l'apprentissage numérique.	Niveau de compétence et de connaissance numérique.	L'interdiction renforce-t-elle les apports éducatifs du numérique ?
Défense du cadre	Maintenir l'autorité parentale et la clarté des règles.	Respect et compréhension des règles fixées.	L'interdiction est-elle perçue comme légitime et contraignante ?
Demande d'efficacité	Garantir une protection concrète, technique ou légale.	Comportement éthique face aux possibilités de transgression.	L'interdiction est-elle respectée malgré les possibilités de contournement ?
Exemplarité morale	Donner une valeur symbolique au cadre moral et à la sanction.	Effets concrets et cohérence des sanctions.	L'interdiction transmet-elle un message de valeurs ou de résistance ?
Scepticisme critique	Rejeter les formes de contrôle jugées contraires à l'autonomie.	Capacité de résistance et d'esprit critique de l'enfant.	L'interdiction développe-t-elle le sens critique face aux normes ?
Évitement contraint	Exprimer une impuissance à encadrer les pratiques numériques.	Absence d'évaluation précise des usages.	L'interdiction repose-t-elle sur une analyse réelle ou sur un réflexe de protection ?

De manière générale, si les tenants de la promotion de la confiance croient en la qualité du dialogue avec leurs enfants, que les adeptes de la sociabilité régulée pensent que les relations interpersonnelles de leurs enfants sont de bonnes qualités et que les parents mettant en avant la pédagogie numérique considèrent un certain apport éducatif du numérique, alors ils maintiendront leur posture dans le temps et conserveront un sentiment relatif de maîtrise de la situation. Une logique semblable s'applique pour l'ensemble des rationalités parentales décrites. Si les tenants d'une défense du cadre pensent que l'enfant respecte les limites qu'ils posent, si les adeptes de l'exemplarité morale ont la certitude d'une efficacité symbolique des sanctions imposées et si les demandeurs d'efficacité croient finalement dans l'efficacité des contrôles techniques disponibles ou que leurs enfants se retiennent malgré leurs failles, ils pourront aussi maintenir leur posture dans le temps. Le parent sceptique et critique ne remettra pas en cause sa posture s'il considère que les usages de ses enfants composent au mieux avec les incohérences institutionnelles. Les tenants de l'évitement contraint, dans une certaine mesure, seront rassurés s'ils pensent que leurs enfants disposent d'autres ressources relationnelles qu'eux-mêmes. À chaque rationalité correspond alors des critères spécifiques d'évaluation du rôle, du sens et de l'efficacité de l'interdiction.

Or, chaque parent rencontré mobilise plusieurs rationalités dans leurs discours, et leurs combinaisons sont diversifiées. À titre d'exemple, l'entretien avec Max (45 ans, père de deux adolescents) révèle son adhésion à la promotion de la confiance, à la sociabilité régulée, à la défense du cadre, au scepticisme critique et à l'évitement contraint ! Alors que Nathalie confirme la règle, en quelque sorte, en étant la seule à ne mobiliser qu'une seule rationalité, celle de la défense du cadre. Ainsi la défense du cadre peut s'allier à la pédagogie numérique et à l'exemplarité morale comme chez Jean-Philippe, à l'évitement contraint et à la défense du cadre comme chez Luc, à la défense du cadre et à la demande d'efficacité comme chez Luciana.

En fait, 80% des parents rencontrés mobilisent 3 rationalités ou plus. L'enquête quantitative commandée par l'OPEN a permis de mettre à l'épreuve ce chiffre, en montrant que la norme chez les parents est de composer avec différentes rationalités. Ce n'est donc pas la « permissivité » ou « l'autorité » qui semblent caractériser les parents, d'autant plus que la promotion de la confiance est souvent associée à des rationalités telles que la défense du cadre et/ou l'exemplarité morale. Leurs caractéristiques consistent plutôt à vivre régulièrement des nécessaires mise en tension des rationalités qui coexistent. Comme nous le verrons dans la partie suivante, c'est finalement l'adaptation et donc la ré-hiérarchisation de ces rationalités qui semblent le mieux définir leur situation de parent.

Points saillants de la deuxième partie :

- L'exercice de la parentalité numérique ne peut être réduite à une seule rationalité ; au contraire, c'est leur coexistence et leur hybridation qui caractérisent leurs discours.
- Cette diversité des rationalités remet en question la catégorisation entre parents « permissifs » ou adeptes « du contrôle ». Par exemple, la promotion de la confiance n'est pas antinomique aux yeux de plusieurs parents avec la défense du cadre ou avec l'exemplarité morale.
- En fonction des rationalités mobilisées, les parents évaluent différents aspects du comportement de leurs enfants ou de la relation partagée avec eux. Ces évaluations affaiblissent ou renforcent le sentiment que les interdictions sont pertinentes.

03

Gestion des transitions et incertitudes parentales

Les huit rationalités que nous avons analysées illustrent la complexité des dilemmes contemporains de la parentalité et annoncent les limites d’une élaboration des typologies parentales en départageant les « permissifs » et les « autoritaires ». En effet, l’un des résultats les plus importants de notre enquête est de montrer à quel point les parents rencontrés ré-hiérarchisent régulièrement ces rationalités et leur accordent, au gré de l’interprétation de certaines situations, plus ou moins d’importance. Bien loin de révéler une dichotomie entre parents « permissifs » d’une part et « autoritaires » de l’autre, le numérique agit plutôt comme un révélateur des contradictions du champ éducatif actuel : entre institution et famille, pairs et autorité, risque et opportunité, sanction et valorisation, productivité et vacuité, dans un contexte où l’autonomisation des enfants et des ados est centrale pour l’ensemble des parents. La parentalité numérique apparaît dès lors comme un espace de redéfinition des rapports entre autorité, transmission et socialisation, révélant des lignes de fracture mais aussi des recompositions dans la manière dont les parents internalisent, contestent ou valorisent les usages des jeunes dans une perspective d’autonomisation, tout en y ajustant leurs modalités de régulations, forts d’un inventaire de rationalités à leurs dispositions. Tout se passe comme si, en fonction des situations, les parents finissaient par mettre en avant une rationalité plutôt qu’une autre, d’où la confusion et les contradictions apparentes chez la plupart d’entre eux lors de nos échanges. Dans la partie suivante, nous allons pointer ces passages d’une rationalité parentale à une autre, comme autant de signes des pressions que les parents subissent au gré de différents événements, qu’ils soient domestiques ou qu’ils touchent directement ou indirectement leurs enfants. En effet, si nous avons mis en avant l’existence de « points de vigilance » dans les pages précédentes, nous verrons maintenant que leur évaluation mène les parents à revoir l’ordre des priorités, d’où le mouvement caractéristique de leurs positions qui changent, et le sentiment in fine d’une perte de contrôle souvent exprimée.

L'abandon de rationalités parentales en fonction des évènements vécus :

L’un des enseignements principaux que nous pouvons tirer de l’analyse des discours parentaux est la difficulté chez plusieurs à accorder prioritairement, et dans la durée, la primauté à la promotion de la confiance. Lorsque cette rationalité est mise de côté, il ne s’agit d’ailleurs pas toujours de se dire davantage pour ou contre les limitations, ni même de vanter subitement les mérites de l’interdiction légale des réseaux sociaux aux moins de 15 ans. La transformation est plus subtile. La plupart du temps, il s’agit de donner à l’interdiction un nouveau rôle, par exemple lorsqu’elle n’apparaît plus comme un prétexte pour discuter des règles (à contourner éventuellement) mais comme une solution pour sanctionner en cas de désobéissance. Le tableau ci-dessous résume notamment les exemples d’abandon de différentes rationalités repérées dans les discours des parents.

Rationalités de départ	Interprétation par le parent de l'événement déclencheur	Exemples	Décision du parent	Rationalité d'arrivée
Promotion de la confiance	Le parent remarque une transgression majeure, un mensonge ou une dissimulation considérée comme une rupture du contrat moral avec leur enfant.	Téléphone ou tablette cachée pour une utilisation nocturne / violation des règles de temps d'écran ou du contenu.	Réintroduction du contrôle strict et de la surveillance. Sanction pour enseigner la discipline.	Défense du cadre Exemplarité morale
Sociabilité régulée	L'usage numérique entraîne des conséquences négatives sur le développement ou sur les relations interpersonnelles de l'enfant.	Chute des résultats scolaires, fatigue, agressivité, situation de harcèlement.	La protection de l'enfant devient prioritaire. Imposition d'un cadre strict pour limiter les effets négatifs.	Défense du cadre
Pédagogie numérique	Exposition à des contenus violents, inappropriés ou choquants.	Vidéos qui provoquent une détresse émotionnelle.	La protection supplante l'apprentissage lorsque l'enfant semble immature.	Défense du cadre

Défense du cadre	Le parent détient la preuve de la capacité d'auto-régulation de l'enfant.	Amélioration des résultats scolaires ; activités physiques.	Le cadre strict est assoupli.	Promotion de la confiance
Défense du cadre	Échec ou contournement des dispositifs de contrôle parental technique.	Incapacité à installer un contrôle parental, découverte d'un compte caché.	Externalisation de la régulation. Abandon de la tentative de régulation.	Demande d'efficacité Évitement contraint
Demande d'efficacité	Échec d'une intervention extérieure.	L'action d'un opérateur contacté pour bloquer un téléphone est contournée.	L'échec mène à la résignation, le parent se sent démuni.	Évitement contraint
Scepticisme critique	Pression institutionnelle ou sociale.	L'école exige l'usage d'outils numériques comme Pronote ou des applications.	Le parent est contraint d'autoriser des données en ligne par obligation, malgré sa critique du système.	Sociabilité régulée ou évitement contraint

Ce résumé montre bien comment la vigilance réflexive des parents s’appuie sur l’évaluation subjective de situations, en s’intéressant parfois aux comportements du jeune (transgressions), parfois à la qualité des relations avec les pairs ou avec les parents, ou encore aux expériences émotionnelles vécues par les jeunes. Dans son cas, Annie (51 ans, mère d’une fille de 15 ans) explique son changement d’attitude après avoir découvert la création de compte « en secret » par sa fille, une transgression qui l’amène à réévaluer la qualité de la relation avec elle : « Oui en fait, elle s’est mise à créer des comptes secrets derrière notre dos. Donc elle avait, en secret, un compte Instagram. Elle a été derrière notre dos pour créer des trucs sur des réseaux sociaux. On s’en est aperçus, je m’en suis aperçue, genre un mois plus tard en allant sur son téléphone où j’ai vu qu’elle avait ces activités-là, où je l’ai confrontée avec mon mari (...). Comment dire ? Il y a eu des implications directes, à savoir plus de téléphone, téléphone supprimé, tout était supprimé, tous les privilèges ont été supprimés. Et on a remplacé par des échanges, des conversations, et puis on a parlé de beaucoup de choses, du problème de la confiance, de ces choses-là, et donc il a fallu qu’elle fasse un travail pour récupérer, d’une part, ses privilèges, et puis notre confiance aussi ».

La promotion de la confiance, la sociabilité régulée et la pédagogie numérique s’appliquent, la plupart du temps, à condition que le parent ait le sentiment que l’enfant respecte le contrat moral qui les lie, en faisant preuve d’honnêteté, voire de transparence, qu’il prouve que ses relations interpersonnelles ne sont pas problématiques et que ses pratiques numériques n’affectent que positivement son équilibre émotionnel. Or, ce n’est parfois pas l’enfant qui est un objet de cette vigilance réflexive, mais bien le parent lui-même lorsqu’il évalue ses propres capacités techniques à réguler les usages numériques de ses enfants. Ses difficultés peuvent éventuellement l’amener à se replier sur une demande d’efficacité ou sur un évitement contraint. Dans tous les cas, s’il est vrai de dire que notre enquête

souligne l’existence d’une grande pression sur les parents, elle indique aussi que les enfants sont eux aussi l’objet d’une vigilance multiple. On peut d’ailleurs émettre l’hypothèse que, si la promotion de la confiance, qui accorde une grande liberté à l’enfant et à l’ado, exige de remplir ces trois conditions d’un bien-être relationnel et émotionnel, ainsi qu’une ouverture au dialogue avec les parents, alors le jeune pourrait avoir tendance à afficher que tout va bien, précisément afin de conserver la liberté dont il dispose.

Séparation parentale et abandon de la défense du cadre

La séparation du couple parental apparaît comme un événement largement discuté par les parents de l'enquête pour comprendre l'abandon de la défense du cadre au profit d'un évitement contraint.

Interprétation par le parent de l'événement déclencheur	Exemples	Décision du parent
Échec de la cohérence parentale. L'autre foyer applique des règles laxistes.	L'autre parent laisse les écrans en « libre service » sans heure limitée, ce qui provoque un conflit.	Abandon du cadre strict et acceptation d'une plus grande souplesse.
Nécessité de maintenir la communication pour éviter la rupture du lien parental.	Le WhatsApp vidéo est utilisé régulièrement pour maintenir le lien dans le contexte d'une garde partagée.	Le parent accepte l'équipement numérique précoce et un usage plus fréquent.
Volonté d'éviter des conflits avec l'enfant durant le temps limité de garde alternée.	Adoption d'une approche plus permissive. Achat d'équipement par l'ex-conjoint/ conjointe d'un smartphone sans demander l'avis de l'autre.	Le parent est plus permissif et ne maintient plus une surveillance constante pour préserver la qualité de la relation avec l'enfant.
Manque de visibilité et de cohérence / Difficulté à appliquer les règles chez l'autre parent.	Dialogue mis à mal entre les parents et incapacité à appliquer les mêmes règles chez l'autre parent.	Le parent renonce à contrôler les pratiques en dehors de son foyer, ce qui limite la portée de sa propre régulation.

L'exemple de Julio, 44 ans, père d'un garçon de 12 ans, illustre bien comment une situation de séparation parentale peut amener un parent à abandonner sa défense du cadre :

- « Donc aujourd'hui, il a un smartphone (...) Par rapport à son âge, c'est un petit peu censuré, réglementé. Mais il n'a pas d'accès YouTube. Donc quand il va sur Internet, par exemple, s'il joue à un jeu ou s'il regarde quelque chose, c'est en compagnie d'un adulte ».
- « Vous ne le laissez jamais tout seul » ?
- « Alors voilà, ça c'est les règles chez moi, par contre chez sa maman c'est très différent ».
- « Comment ça se passe chez la maman » ?
- « Chez la maman, je n'y suis pas. Je ne sais pas tout à fait comment ça se passe. Mais c'est très, très différent, quoi. Enfin, je sais qu'il y a eu, par exemple, moi, j'étais contre Fortnite. Et au départ, ça a été accepté. Et puis finalement, on a fini par l'installer. Alors qu'il n'avait pas l'âge réglementaire ».

L'adaptation au contexte de séparation amène les parents concernés à revoir, souvent malgré eux, les rationalités privilégiées. La défense du cadre se complexifie, elle entre notamment en tension avec la confiance que l'autre parent donne à l'enfant pour des raisons qui échappent parfois à l'ex-conjoint ou conjointe. Le cas de Céline (mère de jumeaux de 14 ans) n'est donc pas isolé puisqu'elle reconnaît aussi que sa séparation a précipité son abandon d'un cadre auquel elle tenait pourtant : « Moi, dit-elle, je sais que j'ai mis le portable dans les mains de mes enfants assez tôt parce que c'est suite aux séparations avec le papa, voilà, pour avoir un lien, une communication quand ils sont chez le papa, avoir toujours un moyen de communication ». Or, de son avis, à son sentiment d'impuissance face aux contournements des règles par ses ados et à son manque de maîtrise technique, s'est ajouté cette situation de séparation compliquant la mise en place d'une cohérence éducative, d'où son vœu d'une régulation plus robuste qui viendrait pallier ses limites pratiques dans le contexte qui est le sien. L'interdiction stricte des réseaux sociaux compte alors au nombre des solutions, la demande d'efficacité aussi.

Le cas de Max, également père de deux garçons, montre bien comment la séparation parentale s'ajoute à des situations déjà complexes : « Je pense qu'on aurait pu résister davantage et repousser encore plus [l'achat du smartphone]. Parce qu'après, il a eu un usage vraiment intensif de son téléphone et après, ça a été très compliqué de limiter son usage. Et le plus petit voulait faire comme le plus grand, en avoir un à peu près au même âge. Et moi, j'étais opposé. Il était assez conscient, le plus petit, que ça n'avait pas été une réussite pour son frère. Mais en fait, c'était au moment où on a divorcé avec sa mère. Sa mère lui en a acheté un sans me demander mon avis. » La défense du cadre en faveur d'un évitement contraint apparaît très souvent en filigrane de ce type de situation, et rappelle le risque de stigmatisation à parler de « démission » dans le contexte de la parentalité numérique. Au contraire, ce sont les tentatives de résistance, malgré des situations complexes, qui caractérisent leur attitude. Julio, Céline et Max ont en commun d'admettre que les limites imposées initialement, et qui faisaient sens, ont été abandonnées au profit d'une délégation nécessaire à un tiers, l'autre parent bien souvent, au moins lors de la garde alternée. Ces exemples soulignent au passage l'incertitude régnante pour les parents lors de tels moments de transition, particulièrement propice à la revendication d'accès au smartphone, à certains jeux ou réseaux sociaux. L'exemple de la séparation parentale montre aussi que ce ne sont pas seulement les transitions survenant dans la vie des enfants qui font sens pour comprendre la parentalité numérique, mais également les bifurcations vécues par les adultes eux-mêmes qui devraient être prises en compte dans leur accompagnement. Cependant, il ne s'agit pas ici de dire que les familles séparées et monoparentales devraient bénéficier de formations spécifiques, comme s'il s'agissait d'une parentalité « à part », mais plutôt de penser les situations de transitions particulières à l'expérience de séparation ou de divorce comme des moments d'incertitude complexifiant le travail de régulation des usages numériques des

enfants et des ados.

Les parents rencontrés expriment clairement que les changements majeurs dans leur couple ou leur vie familiale, tels que la séparation ou le divorce, rendent le maintien du cadre encore plus difficile et l'accompagnement encore plus nécessaires. Ces événements introduisent régulièrement des conflits entre les conjoints et accentuent la pression sur la relation parent-enfant, les transitions et la nécessité d'adaptation révélant souvent des visions éducatives divergentes sur l'usage du numérique, ce qui s'avère particulièrement complexe à gérer. Ainsi, Céline, mère de jumeaux, décrit des « conflits » avec le père, car celui-ci autorise les écrans en « libre-service » chez lui, ce qui contredit le cadre qu'elle tente de maintenir. Un de ses fils préfère même aller chez son père car « il n'y a pas d'heure » de connexion. Julio a repéré chez la mère de son fils une tendance à laisser l'enfant devant les écrans car, comme il l'exprime, « comme ça il s'occupe », ce qui a mené à des problèmes émotionnels chez son enfant selon lui. Max illustre cette rupture dans la gestion partagée des usages numériques de ses enfants en mentionnant qu'après son divorce, son ex-femme a acheté un téléphone au plus jeune des deux sans son avis, soulignant qu'ils ne sont « pas forcément d'accord » sur les règles. Ce constat sur le fait qu'ils n'ont « pas la même façon de fonctionner » engendre un manque de cohérence parentale selon lui. Dans ce contexte, la garde alternée amplifie souvent la permissivité des parents en raison du temps limité passé avec l'enfant et du désir d'éviter les conflits. Céline explique aussi avoir donné un portable assez tôt à ses enfants « suite aux séparations avec le papa, pour avoir un lien, une communication quand ils sont chez le papa ».

La dimension genrée de la défense du cadre et de l'exemplarité morale

Les discours des parents rencontrés montrent que les rationalités mobilisées ne s'appliquent généralement pas de manière uniforme aux filles et aux garçons. Les différences observées traduisent des perceptions genrées des risques, ce qui joue un rôle dans le choix des modalités d'encadrement des usages numériques des enfants et des ados. Les filles semblent ainsi faire l'objet d'une vigilance accrue, en raison de la perception d'une exposition supérieure aux dangers de prédation, d'objectivation du corps et d'atteinte à la sécurité physique ou symbolique. D'emblée, notons que cette vigilance ne s'applique pas qu'aux pratiques numériques dans les discours des parents, ce que l'exemple d'Alexandra, 43 ans, mère d'une fille de 10 ans, souligne bien : « Alors, nous, en fait, par rapport à l'enlèvement, on est des parents un peu flippés, pas très sereins. On lui a dit que, pour l'instant, on l'amène et on va la chercher au collège. On ne voulait pas qu'elle soit encore toute seule dans la rue, même avec une copine, parce qu'effectivement, il y a des gens mal intentionnés qui pourraient l'enlever ». Cette décision éducative est explicitement liée dans une distinction genrée perçue comme étant légitime : « On part du constat que ce sont quand même des petites filles qui sont enlevées, violées, tuées, en très grosse majorité » Selon elle, si l'enfant avait été un garçon, « on lui permettrait plus de choses en termes de déplacement et de retour du collège ».

Ces craintes particulières à l'égard des filles se retrouvent aussi lorsqu'il s'agit de réguler leurs usages du numérique. Comme l'affirme Jacques, 52 ans, père d'une fille de 16 ans et de garçons qui sont aujourd'hui majeurs : « On l'invite à être beaucoup plus prudente. Et là, pour le coup, il y a une différence avec mes fils.

On l'invite à être beaucoup plus prudente sur ce qu'elle dit, ce qu'elle fait, ce qu'elle publie, parce que j'ai l'impression que c'est plus dur pour les filles que pour les garçons, partout dans la société, sur les réseaux sociaux comme ailleurs ». Cette perception repose notamment sur l'idée d'une inégalité de traitement entre sexes dans les espaces numériques : la régulation parentale apparaît alors comme une stratégie d'anticipation des violences ou des jugements auxquels les filles seraient particulièrement exposées. La défense du cadre peut ainsi apparaître comme une rationalité parentale légitime mais aussi la relation de confiance peut être évaluée différemment, à partir de certaines attentes normatives spécifiques aux filles⁶. La vigilance parentale s'oriente différemment lorsqu'elle prend pour cible la régulation de la socialisation en ligne des filles en général : « On lui a souvent, enfin plusieurs fois, dit de faire attention à qui est là. Pas des gens qu'elle ne connaît pas, qu'elle n'engage pas des discussions si elle sent que c'est un peu bizarre, ou avec des personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien ou dont elle n'a aucune connaissance. On a beaucoup parlé aussi de l'envoi de photos. Qu'elle n'envoie surtout pas des photos, même à ses petits copains, ou des gens en qui elle a confiance » (Lucien, père d'une fille de 16 ans et d'un garçon majeur). Cet extrait illustre ainsi une promotion prudente de la confiance, où la protection s'appuie sur la verbalisation du risque et la limitation de l'exposition sociale. La référence à « l'envoi de photos », rarement évoquée pour les garçons, témoigne ici d'une vigilance spécifiquement liée au genre et à la sexualisation des interactions en ligne.

⁶ C'est notamment l'un des résultats de l'enquête SNAP porté par l'OPEN en collaboration avec le CRÉDATS sur l'usage des photos à caractère sexuel chez les jeunes (résultats à paraître en 2026).

Ces rationalités s'accompagnent de certaines représentations des femmes dans les contenus culturels et l'injonction à la conformité esthétique dont elles semblent victimes. Plusieurs parents cherchent à développer une conscience critique des modèles de féminité médiatisés. Ainsi, comme le dit Sabine, mère de filles de 14 ans et de 11 ans : « On parle beaucoup aussi de l'influence sur l'image des femmes. La femme parfaite, quoi : bien épilée, bien maquillée, bien fine, bien mince, sinon elle ne fait pas l'affaire, sinon elle n'est pas à la hauteur de la société ou des garçons, je ne sais pas. On a parlé beaucoup de ça... une fausse réalité. Une perfection comme ça n'existe pas ». Le discours de Sabine (41 ans, mère de deux filles de 14 et 11 ans) illustre bien l'articulation entre régulation du regard et résistance symbolique nécessaire, la discussion familiale devenant un espace d'explicitation des normes corporelles et médiatiques à la manière de Michel également père de deux filles de 11 et 10 ans : « On a, disons, commencé à en parler, mais pas spécifiquement par rapport aux réseaux sociaux. C'est quelque chose qui est très très présent à la maison, de parler de justement la non acceptation de tout type de violence, spécialement quand elle est dirigée par rapport à la femme. Donc ça c'est quelque chose d'hyper présent et même une réflexion, on leur dit de débattre quand il peut y avoir des réflexions bêtes ou faciles de certains jeunes garçons ou jeunes filles, quand des amies à elles font des danses TikTok qui sont hyper sexualisées, on en parle aussi ». Les supports culturels servent ainsi de médiation éducative : l'objectif est d'amener ses filles à développer un regard réflexif et critique sur les formes de sexualisation et de domination symbolique. Dans cette optique, la parentalité numérique envers les filles semble articuler davantage la régulation morale à la prévention de la manipulation symbolique et sexuelle, inscrivant la protection dans une forme d'éducation critique à la culture numérique. En d'autres termes, ce sont différentes rationalités qui ne trouvent plus exactement les mêmes critères pour en évaluer la pertinence ; si la confiance dans les filles repose sur le

respect de certaines règles, leur socialisation aussi. Dans le même élan, c'est la définition même du cadre sécurisant qui se transforme. À l'inverse, les garçons ne sont pas absents du contrôle parental, mais les rationalités qui leur sont appliquées relèvent d'autres registres. L'accès aux pratiques numériques s'inscrit dans une socialisation différenciée où les stéréotypes de genre influencent les propositions éducatives. « Là, il y a une différence sur le jeu vidéo. C'est clairement que lui, dès sept ans et demi, on lui met des jeux vidéo sans trop y penser. Et je pense qu'il y a trois ans, quand Amélie avait sept ans et demi, on lui met des jeux vidéo sans trop y penser. Et je pense qu'il y a trois ans, quand Amélie avait sept ans et demi, on n'aurait même pas pensé à ça, que ce serait accessible pour elle » (Daniel, 46 ans. Père d'une fille de 10 ans et d'un garçon de 7 ans). Le propos met en évidence une naturalisation implicite des pratiques numériques selon le genre : le jeu vidéo, par exemple, apparaît parfois comme un espace masculin par défaut, auquel l'accès des filles reste conditionnel ou accidentel. Cette approche se retrouve également dans les propos de Luciana (38 ans. Mère de deux garçons de 12 ans et 9 ans), qui inscrit sa démarche éducative dans une sensibilisation au respect et à la déconstruction des représentations pornographiques : « Avec mon aîné Benoît, ça a déjà été abordé, ce que c'est la pornographie, c'est-à-dire qu'il y a une certaine façon qui n'est pas... c'est peu respectueux de la place des femmes, qui les met dans une attitude très sexualisée. Ce n'est pas comme ça qu'il faut envisager une relation avec une femme ou un partenaire ». À travers cet échange, elle illustre ici une pédagogie de genre inversée, tournée non plus vers la protection des filles mais vers la responsabilisation morale des garçons.

En somme, les discours parentaux mettent en évidence des régulations différenciées où la protection des filles repose sur la prudence et la gestion des risques sociaux et symboliques, tandis que l'éducation des garçons s'oriente davantage vers la responsabilisation morale et la lutte contre la reproduction des rapports de domination. Ces pratiques traduisent moins une stricte asymétrie qu'une répartition genrée des rationalités éducatives, révélatrice des tensions contemporaines entre autonomie, sécurité et égalité dans la socialisation numérique. Ce détour souligne ainsi que l'adoption de certaines rationalités parentales trouve aussi leur justification dans des représentations sociétales qui dépassent à la fois les enjeux du numérique en soi, et même la situation singulière des jeunes et des parents concernés.

Anticiper les transitions et s'inquiéter

Les parents de l'enquête ne vivent pas seulement avec des transitions qu'ils ont expérimentées. Ils ne parlent pas uniquement de moments clés qu'ils ont déjà vécus, comme l'arrivée de leur enfant au collège, l'acquisition de leur premier smartphone, ou encore d'événements qu'ils ont vécus personnellement comme une séparation plus ou moins récente. Si les transitions sont au cœur de la parentalité numérique, c'est aussi parce qu'elles sont anticipées en permanence par les parents, qui s'en inquiètent régulièrement. Les quatre exemples ci-dessous annoncent la diversité de ces transitions qu'ils appréhendent :

A) Le scepticisme critique de Daniel, l'arrivée de sa fille au collège et son intention de résister.

« Avec le collège, ça va changer. Et il va falloir trouver des astuces pour justement résister au smartphone. C'est que du coup, le Pronote, tout confère à utiliser le smartphone ou à faire utiliser le smartphone par le parent et par l'enfant. Et c'est plutôt à ça que je vais essayer de résister avec mes enfants. Je vois bien que tout converge à ce qu'on utilise tous et tout le temps notre smartphone. Là, je vais plutôt essayer de le faire. Un petit challenge de : non, non, en fait, on n'a pas besoin, quoi. Et typiquement, sur les devoirs, et ça, c'est la maîtresse qui nous a dit à la rentrée avec notre fille, en CM2, en fait, elle devient très autonome sur les devoirs. J'ai des collègues qui ont des enfants qui sont au collège et qui sont obligés de passer par Pronote. Obligés dans le sens, tout passe par Pronote, etc. Et là, la maîtresse nous disait bien, elle nous dit : si vous êtes en confiance et si elle est autonome sur ses devoirs déjà maintenant, ou qu'elle devient autonome, en fait, vous n'aurez pas besoin de passer par Pronote quand elle sera au collège. C'est-à-dire que si je lui fais confiance maintenant sur comment est-ce qu'elle gère les devoirs, je ne vais pas encore m'emmerder à aller sur Pronote pour vérifier quels devoirs, que machin, que truc, pour aller gérer ses devoirs, par exemple. Ça, je trouve, c'est

une connerie monumentale. »

B) La défense du cadre chez Alexandra, l'arrivée de sa fille au lycée et l'acquisition à venir de son premier smartphone.

« On a une date à laquelle on sait qu'elle va avoir un smartphone, puisqu'on a signé le pacte et on sait que ça sera à son entrée au lycée, on va s'y préparer. Je pense qu'à ce moment-là, non, non, on installera le Family Link avec des restrictions sur son téléphone. Et puis surtout, on fera en sorte qu'elle ne l'a pas dans sa chambre la nuit. Nous, on ne fait pas ça pour que ce soit grand ouvert et qu'elle ait accès à tout et sans aucune limite. On va vraiment s'y préparer. On va restreindre des choses (...). Parce que c'est normal, ils sont à un âge où ils ont envie de transgresser, où ils sentent qu'ils ont de plus en plus de liberté, qu'ils deviennent plus grands, donc ils ont envie de transgresser toutes ces règles. Donc, comme on sait que ça va arriver, on va mettre en place le contrôle parental. Moi, je n'ai pas confiance en elle par rapport à sa gestion d'Internet ».

C) Arlette en quête d'une stratégie de défense du cadre et l'accès anticipé de son enfant aux réseaux sociaux à l'adolescence.

« Comment dire ? C'est quelque chose qu'on appréhende parce qu'on l'entend à droite à gauche avec des exemples de voisins, de copains ou des oncles et tantes qui, eux, ont des ados, des enfants plus âgés, et où on sent que c'est très compliqué.

Donc on essaye de s'inspirer un peu à droite à gauche des exemples qui peuvent nous être donnés : comment intégrer les réseaux sociaux et l'accès à Internet de manière générale dans la vie des enfants, de l'encadrer, etc. Donc, c'est des questions qu'on a régulièrement. (...) En gros, c'est un peu comment on fait pour maintenir l'esprit critique. Mais après... J'appréhende plus sur quelle limite je vais pouvoir donner, quelle sera la juste limite, mais ça, comme sur tout principe d'éducation, comme tout sujet d'éducation, que sur vraiment le contenu, qu'est-ce qui s'y passe, qu'est-ce qui s'y dit, qu'est-ce qui exactement s'y joue dans ces univers-là (...). Mettre au plus tard possible le moment où ils auront dans les mains un téléphone qui leur permettra d'aller sur Internet en libre accès. Là encore, à chaque fois, j'essaye d'explorer les motivations. Pourquoi des enfants en sixième, par exemple, ont un smartphone dans les mains ? Et il y a certaines motivations, c'est parce que les parents veulent savoir où ils sont. Et ça, c'est pareil, ça me questionne énormément ».

D) Mélanie, la promotion de la confiance dans un contexte de famille monoparentale.

« Je me débrouille très bien en informatique pour le boulot et tout ça. Mais j'avoue que sur le contrôle parental, que ce soit sur la télé, sur la box, sur les téléphones ou sur la tablette, pour le moment, je suis une brêle. Ça me fait paniquer d'avance. Parce que le jour où je voudrais vraiment m'y coller, parce que l'année prochaine, elle sera au collège ; je suis maman solo, donc elle va être des demi-journées toute seule, certainement, à la maison en autonomie totale. Comment je vais faire sur ces moments-là ? Est-ce que je fais 100% confiance et c'est open bar ? Ou est-ce que je régule un peu ? Comment ? Ça, c'est une vraie question. Il faut que je m'y penche dans les six mois ».

Les exemples cités illustrent des transitions anticipées qui occupent une place essentielle dans les représentations de parents, et qui les interrogent au sujet de la régulation des usages numériques de leurs enfants. Ce sont aussi des préoccupations susceptibles de générer des inquiétudes. En effet, l'anticipation de ces transitions oblige régulièrement les parents à définir en amont leurs pratiques ou à réévaluer leurs stratégies d'accompagnement dans la durée ainsi que les limites imposées avant même que les événements n'apparaissent, ce qui implique une planification proactive et/ou une projection anxiogène.

Un aspect fondamental repéré chez les parents de notre enquête et explicité dans les exemples cités est donc la nécessité d'anticiper la redéfinition de la défense du cadre, en particulier parce que les défis liés au numérique s'intensifient avec la maturité de l'enfant et leur accès à une autonomie croissante. Par exemple, Alexandra prépare activement la transition vers le lycée et l'acquisition du premier smartphone, par la mise en place d'un pacte et l'installation d'outils de contrôle parental tels que Family Link, ce qui souligne l'importance de la défense du cadre face au désir des adolescents de transgresser les règles et d'un accès contrôlé aux contenus numériques.

De même, Mélanie, mère monoparentale, perçoit l'entrée prochaine au collège comme une échéance à prendre en considération et qui impose de trouver des solutions de régulation adaptées aux multiples appareils connectés dans un contexte d'autonomie accrue, mettant en tension le choix entre confiance totale et régulation stricte. D'ailleurs, cette anticipation remet en avant la spécificité du contexte familial dans lequel grandit sa fille. Ces transitions impliquent parfois un enjeu de résistance face aux pressions institutionnelles et sociales. La transition vers le collège, par exemple, incite certains parents à résister aux normes numériques imposées par l'école comme chez Daniel, notamment l'utilisation obligatoire du smartphone pour accéder à des plateformes comme Pronote. Ce dernier exprime cette résistance en rejetant ce qu'il qualifie de « connerie monumentale », en favorisant la confiance dans l'autonomie de sa fille plutôt qu'une surveillance numérique imposée. Arlette, de son côté, interroge les motivations des parents cédant rapidement à la norme sociale d'équiper leurs enfants d'un smartphone, souvent pour des raisons pratiques, et affirme sa volonté de retarder au maximum cet accès afin de garder un contrôle éducatif. Dans tous les cas, les transitions à venir sont au cœur de leurs questionnements et de leurs inquiétudes.

Ainsi la recherche de la « juste limite » éducative se manifeste fortement lors des transitions liées à l'adolescence et à l'accès aux réseaux sociaux. Cette « juste limite » remet notamment en cause l'importance accordée aux différentes rationalités parentales.

Les moments anticipés de transitions conjuguent alors des enjeux éthiques et pédagogiques centrés sur la défense du cadre éducatif, tout en maintenant l'esprit critique de l'enfant ; ils soulèvent la nécessité d'une exemplarité morale, réactualisent parfois la demande d'efficacité, questionnent le rôle à donner à une sociabilité régulée ou à la pédagogie numérique. Arlette exprime ainsi son inquiétude face à la complexité de cette étape et la difficulté de définir une limite éducative équilibrée, considérée comme un principe fondamental de l'éducation. Les transitions à venir dans la parentalité numérique jouent donc un rôle significatif dans l'exercice de la parentalité en général, en provoquant un passage de la gestion quotidienne à l'élaboration de stratégies complexes d'accompagnement et font ressortir cette caractéristique fondamentale d'une parentalité numérique qui se définit par le changement et l'adaptation. Ces transitions, vécues ou anticipées, apparaissent ainsi comme étant la cible première de leur accompagnement dans la mesure où les problèmes cités y sont intrinsèquement liés. Ces enjeux soulignent ainsi la dimension préventive et anticipatrice fondamentale dans l'accompagnement parental à l'ère du numérique.

Des transitions vécues et anticipées au cœur des attentes parentales

Les parents de notre enquête souhaitent généralement un accompagnement adapté à une réalité marquée par des changements constants et rapides provoqués par l'introduction des technologies numériques dans leur famille, par la situation de leurs enfants qui grandissent ainsi que par leur contexte familial parfois instable. Ils décrivent souvent leur situation sous le signe de l'urgence et expriment le sentiment d'être régulièrement dépassés, ce qui justifie leur besoin d'un soutien ciblé et pratique. Plus précisément, la vitesse exponentielle des transitions vécues est régulièrement citée. Les parents rencontrés reconnaissent souvent que la technologie et les usages évoluent plus vite que leurs capacités d'adaptation et que les cadres institutionnels dont ils perçoivent les limites. Alexandra (43 ans, mère d'une fille de 10 ans) parle d'une « urgence numérique » (au même titre que l'urgence climatique), soulignant que « ça va beaucoup trop vite » et qu'ils n'ont « pas le temps de se poser pour réfléchir ». Arlette (36 ans, mère d'une fille de 8 ans) constate que la situation « évolue tellement au jour le jour avec les enfants qu'il n'y a jamais rien d'acquis » et que c'est « constamment qu'on se questionne ». Luciana (38 ans. Mère de deux garçons de 12 ans et 9 ans) exprime le besoin de « s'éduquer, apprendre les nouveaux appuis » pour ne pas être « dépassée par la technologie » et demande une sorte de « mise à jour » (allant dans le sens d'une formation continue face à l'accélération des usages). Ainsi, il n'est pas surprenant que de nombreux parents aient abordé leurs craintes au regard du déploiement rapide de l'intelligence artificielle et que d'autres, comme Marie (42 ans, mère de garçons de 8 et 18 ans, et d'une fille de 13 ans), expriment qu'ils n'ont généralement pas « envie de ressortir » en fin de journée pour participer à des soirées de sensibilisation.

Leur besoin de soutien se manifeste particulièrement lors des « moments de bascule » dans la vie de l'enfant, la complexité de la gestion du numérique s'amplifiant dans ces moments vécus ou attendus de transition. Suzanne (44 ans, mère de deux garçons de 11 et 8 ans) estime que les « étapes importantes de la vie » telles que l'entrée au CP, en 6e, ou au lycée sont les moments les plus propices pour que les associations organisent des temps d'échanges ou qu'elles envoient des lettres d'information à destination des parents. Ces moments de bascule sont perçus comme cruciaux pour un accompagnement de l'exercice de leur parentalité. Julien (50 ans, père d'un garçon de 9 ans et de deux jeunes adultes) souhaiterait que l'école « apprenne aux gens à se poser des questions » et forme « des citoyens et pas des consommateurs » afin de leur permettre de naviguer dans ce monde en constante évolution.

Les changements familiaux engendrent aussi une perte de visibilité sur les pratiques numériques de l'enfant et souvent un sentiment d'isolement chez le parent qui gère seul ces problématiques comme nous l'avons évoqué. Luc, séparé, déclare qu'il n'a « pas de visibilité » sur ce que sa fille fait quand elle est chez sa mère. Quant à Violette (47 ans, mère d'une fille de 12 ans), le soutien technique pour installer les contrôles parentaux apparaît comme un « palliatif » en tant que « maman solo très prise ». La nécessité de s'adapter à la mouvance des contextes familiaux induit ainsi la nécessité d'un accompagnement spécifique pour les parents vivant de tels moments, le sentiment d'incertitude et de perte de contrôle étant amplifié par les transitions familiales qui sont vécues comme des formes de surcharge mentale dans un quotidien déjà complexe. Il ne s'agit donc pas seulement d'apprendre les aspects techniques ou les risques liés au numérique, mais notamment de retrouver une base de règles partagées et de gérer l'incohérence éducative découlant, par exemple, d'une nouvelle composition familiale.

C'est dans ce contexte que les parents rencontrés formulent différentes attentes au regard des plateformes jugées régulièrement défaillantes, de l'État porteur de message incohérent et des associations considérées parfois comme inaccessibles. En effet, les parents rencontrés décrivent les propriétaires de plateformes numériques comme les acteurs les moins légitimes pour décider et encadrer les usages. L'attente principale envers ces entreprises est qu'elles appliquent une réglementation stricte et qu'elles filtrent efficacement les contenus. Cette défiance est principalement due à la perception que leur intérêt est purement commercial et financier. Thomas (père de deux garçons de 13 et de 11 ans) résume cette perception en affirmant que les plateformes « tout ce qu'ils veulent, c'est se faire des sous », car elles ne sont « pas dans l'éthique ». Plusieurs parents demandent que les plateformes améliorent techniquement la modération, jugeant, par exemple, « scandaleux que TikTok ne soit pas en capacité de nettoyer sa plateforme ». Juliette (42 ans, mère d'un garçon de 13 ans) ne trouve pas normal qu'une « image pornographique [apparaisse] au milieu d'un dessin animé ». Luciana (38 ans, mère de deux garçons de 12 ans et 9 ans) met en doute la sincérité de ces entreprises, en citant les algorithmes qui peuvent diffuser des vidéos faisant la promotion de l'anorexie ou du suicide. Les attentes formulées vont généralement dans le sens du respect des contraintes par l'application technique des limitations qui leur sont (ou seront) imposées par la loi. Mais certains attendent aussi un accompagnement pratique, technique, de la part du secteur privé comme Zora (43 ans, est mère d'une fille de 11 ans et d'un garçon de 7 ans) dans l'attente d'un accompagnement « même physiquement, avec des informaticiens à domicile qui viennent installer et aider à installer correctement les contrôles parentaux », exprimant ainsi le repli ressenti comme étant nécessaire sur des formes de contrôle gérées par les parents eux-mêmes.

De son côté, l'État est désigné par de nombreux parents comme l'acteur le plus légitime et le plus efficace pour imposer un cadre facilitant l'exercice de la parentalité. L'attente généralement formulée est que l'État pose des lois, des règles et des normes pour servir de cadre aux fonctionnements des plateformes. Comme nous l'avons vu, si beaucoup de parents accueillent favorablement l'interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans, c'est bien souvent comme un moyen de discussion qu'ils accueillent favorablement le renforcement d'un cadre réglementaire. Ils ne le voient que très rarement comme une solution définitive et sont conscients que l'efficacité de cette mesure est limitée par la rapidité des contournements et qu'elle doit impérativement être accompagnée d'une sensibilisation continue des parents pour être réellement bénéfique. Ainsi, les attentes formulées à l'égard de l'État concernent surtout le nécessaire rapport de force avec les entreprises privées d'une part et l'octroi de moyens aux associations compétente d'autre part, ce qui semble d'ailleurs en parfaite adéquation avec les conclusions de la commission sur les écrans de 2024, qui insistent sur la nécessité de déployer des moyens significatifs pour développer les dispositifs d'accompagnement des familles.

Concernant les attentes vis-à-vis des associations, la demande d'outils et de formats d'accompagnement spécifiques traduit la nécessité d'un soutien adapté aux contraintes logistiques, organisationnelles et parfois cognitives des parents, souvent confrontés à un quotidien surchargé. Plusieurs parents réclament une aide concrète, comme des « tutoriels vidéo avec étape par étape ». Suzanne (44 ans, mère de deux garçons de 11 et 8 ans) propose des formats courts et accessibles, comme des « vidéos de 40 secondes » très animées, adaptées à la faible disponibilité cognitive de certains parents qui, de son avis, ont de plus en plus de mal avec des formats longs.

Elle suggère aussi d'insérer des informations dans le « carnet de santé » des enfants, un outil consulté par tous les parents. Par ailleurs, des espaces de dialogues, en présentiel et à proximité, sont également souhaités par des parents comme Jean-Philippe (45 ans. Père de deux garçons de 15 et 11 ans) et Sabine (mère de filles de 14 ans et de 11 ans), qui préfèrent des « associations de quartier » ou un « forum local avec des gens compétents » où ils peuvent se rendre physiquement pour être rassurés. La médiation familiale est alors envisagée comme un moyen de « remettre de la discussion entre les enfants et les parents », en plaçant la « parole de l'enfant au centre » via des associations spécialisées. L'exigence d'un accompagnement adapté répond directement à ce contexte que nous décrivons de transformations rapides et de transitions vécues et anticipées, de l'exigence d'adaptation permanente dont ont consciences les parents et des contraintes familiales dont ils peuvent difficilement nier les impacts sur leur quotidien. Plus généralement, les parents de l'enquête attendent que les différents acteurs respectent leurs situations familiales, reconnaissent, non seulement leurs difficultés mais aussi leurs tentatives de s'adapter.

Points saillants de la troisième partie :

1. Le passage de la promotion de la confiance à la défense du cadre et, inversement, de la défense du cadre à la promotion de la confiance, confirme que la plupart des parents ne peuvent être catégorisés comme étant permissifs ou autoritaires sans omettre la complexité de leur situation.
2. Les parents font preuve d'une vigilance réflexive, qui s'appuie sur des critères d'évaluation des situations vécues par rapport aux rationalités qu'ils mobilisent.
3. Les transitions vécues sont cruciales pour comprendre l'exercice de la parentalité numérique. Ces transitions sont au moins de trois ordres ; elles concernent le développement de l'enfant et de l'ado, la situation du couple parental ainsi que la socialisation numérique, marquée par l'acquisition de nouveaux outils de communication et la fréquentation de nouveaux espaces numériques.
4. Ces transitions sont perçues par les parents comme des signes de pressions subies, et sont potentiellement anxiogènes dans un contexte marqué par l'accélération sociale.
5. Ces transitions sont au cœur de la parentalité numérique à la fois parce qu'elles constituent des épreuves vécues (parfois difficilement) et parce qu'elles sont anticipées et appréhendées avec inquiétude. Elles apparaissent comme étant la caractéristique centrale de la parentalité numérique.

Conclusion : Accompagner les transitions à l'ère du numérique.

Nous avons vu que les arguments « pour ou contre » l'interdiction légale de l'accès des réseaux sociaux aux moins de 15 ans ne font sens qu'à la condition qu'ils s'inscrivent dans des questionnements directement liés à l'exercice de la parentalité. Cette interdiction légale, tout comme le déploiement de dispositifs de vérification de l'âge, servent-ils à renforcer l'idée que les parents se font de la confiance, de la socialisation, de l'éducation, des limites, des sanctions, du contrôle et de la nécessaire cohérence éducative ? Ainsi derrière le « pour » et le « contre » se cachent des positionnements diversifiés mais surtout, et toujours, des tensions avec lesquelles les parents composent, tiraillés entre des rationalités multiples dont la vie contemporaine, faite de changements et de surprises, remettent en question l'importance ou le sens. La parentalité numérique se définit donc, sur la base des discours des parents rencontrés, non pas sur l'affirmation d'un type de parentalité figé dans le temps, mais dans le mouvement incité par une vigilance réflexive qui les amène à composer avec de multiples transitions. Des transitions dont ils ont fait l'expérience, parfois difficiles ; des transitions qu'ils anticipent, souvent avec inquiétude. En ce sens, les attentes formulées par les parents indiquent que ce sont précisément ces passages répétés qu'il importe d'accompagner.

L'un des principaux enseignements de notre recherche qualitative est donc de réaliser à quel point les acteurs de l'éducation, du numérique, tout comme les politiques, imposent parfois une question dans le débat public qui ne correspond pas toujours aux préoccupations actuelles des parents. Le « faut-il interdire ou non ? » semble bien réducteur au regard de la complexité de ce que les parents décrivent.

Cette question, fortement médiatisée, et certainement représentative d'une politisation du débat, en cache donc d'autres, essentielles aux yeux des parents rencontrés : ces interdictions légales seront-elles utiles pour améliorer la communication avec mon enfant ? Pour favoriser des échanges sociaux équilibrés et sécurisés ? Pour qu'ils bénéficient des apports éducatifs du numérique ? Pour lui proposer des limites réelles et symboliques ? Pour réinstaurer de la cohérence ? Pour le sanctionner en cas de besoin ? Pour développer son sens critique ? Il nous semble que ce sont des réponses à ces questions que les parents attendent de la part des différents acteurs.

Il apparaît donc pertinent d'aborder la question de la parentalité numérique, non seulement sous le prisme de leurs compétences techniques ou à travers de leur vision de l'éducation (qui serait figée dans le temps), mais en ayant en tête que cette parentalité numérique se caractérise par des transitions régulières et des modifications répétées de postures, signes des tensions qui les animent et de la nécessité de trouver des voies de résolution. En d'autres termes, la parentalité numérique apparaît comme un résultat des interactions entre les parents et les enfants, d'où le sentiment légitime que les « choses » leur échappent régulièrement. Car c'est bien à la lumière d'une évaluation constante et répétée de ce qui se trame autour d'eux, de ce qu'ils interprètent des situations, que les rationalités décrites dans ce rapport sont mobilisées ou abandonnées, d'où notre recommandation d'accorder une importance accrue aux transitions vécues du point de vue des parents puisque ce sont dans ces moments (réguliers) qu'apparaissent les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Ces différentes transitions sont susceptibles de forcer les parents à revoir la hiérarchie de leurs rationalités et de leur imposer des moments d'incertitude.

De l'avis des parents de notre enquête, l'accompagnement de la parentalité numérique ne peut pas se satisfaire d'interdictions domestiques ou d'une législation prônant, par exemple, l'interdiction ferme des réseaux sociaux à 15 ans. Tout converge vers une meilleure compréhension de ce qu'amène ou non, et concrètement, ce type d'interdiction dans l'exercice de la parentalité. Une prise en compte de ce qui se trame dans la vie du parent et de ce qu'il vit lors de moments de transitions devient centrale. Une aide à la ritualisation de ces transitions connues, que nous pouvons anticiper, est attendue. En d'autres termes, un meilleur accompagnement semble rimer davantage avec la prise en compte de ces moments d'incertitudes, vécus par l'ensemble des parents, que dans le déploiement d'un argumentaire leur disant ce que devrait être un « bon » parent à l'ère du numérique. Pour s'affranchir d'un contexte normatif stigmatisant éventuellement des parents qui, dans tous les cas, ne partageront jamais exactement la même vision de l'exercice de la parentalité, il semblerait plus judicieux de travailler de manière à les aider à mieux vivre les incertitudes inhérentes à ces temps de transition répétées.

Accompagner les parents signifierait, dans ce contexte, de penser ces incertitudes, d'interroger ce qu'elles font à l'enfant, aux parents et plus largement à la famille, et de réfléchir aux passages d'une rationalité à une autre, en évitant les écueils de la stigmatisation de ces parents. Cela peut éventuellement passer par une meilleure ritualisation de ces transitions comme nous l'avons mentionné mais aussi dans un accompagnement des parents pour améliorer les conditions de leur vigilance réflexive, ce qui demande, par exemple, une meilleure compréhension de ce qui se joue pour les enfants et les parents lors de telles transitions, chacune des rationalités évoquées pouvant alors s'enrichir d'apports extérieurs dont les parents resteraient libres de s'approprier.

Notre recherche souligne donc à la fois la nécessité de prendre en compte la diversité des rationalités parentales dans leur

accompagnement en intégrant l'idée des adaptations, souvent nécessaires mais forcées, qu'ils vivent. Si le débat public semble parfois fondé sur une tentative de « convaincre les parents » d'interdire ou non les réseaux sociaux aux moins de 15 ans, un accompagnement en phase avec leurs préoccupations signifierait plutôt de penser avec eux leurs changements de rationalités, leurs incertitudes, voire les malaises vécus qui en découlent. Cette approche aurait aussi l'avantage d'éviter la stigmatisation de certaines positions parentales liées à des contextes contraignants, et d'éventuellement les rebuter. Car nous pouvons émettre l'hypothèse que le succès parfois très relatif de la participation des parents aux dispositifs de sensibilisation, de formation et d'accompagnement (« nous touchons les parents déjà sensibilisés », nous disent les acteurs) s'explique en partie par le caractère normatif des propositions défendant, implicitement ou explicitement, une certaine vision de l'exercice de la parentalité. Or, des parents animés principalement par le scepticisme critique n'auront certainement pas, ni de la part de l'État, ni de la part des acteurs de la santé ou de l'éducation, les mêmes attentes que les adeptes convaincus de la promotion de la confiance, ou encore de la défense du cadre ou de l'exemplarité morale. Par contre, l'enquête montre que tous les parents sont susceptibles de vivre des transitions et donc de devoir, parfois malgré eux, revoir la hiérarchisation des rationalités mobilisées. La question qui se pose alors, notamment aux acteurs de la « parentalité numérique », soucieux d'accompagner tous les parents est : devons-nous chercher à les convaincre d'adopter une nouvelle rationalité parentale ou devons-nous les accompagner en les sensibilisant aux enjeux dissimulés derrière le passage d'une rationalité à une autre ? L'objectif est-il de ramener tous les parents dans une seule et unique vision homogène de la parentalité (numérique) ? Ou d'intégrer à leur accompagnement l'idée de cette expérience que la plupart semblent faire : s'adapter.

Références

- ARCOM (2025), Mineurs en ligne. Quels risques ? Quelle protection ?, Synthèse de l'étude, 61 p.
- Arfaoui M. & Elbaz (2025), J. Numérique adolescent et vie privée. Une enquête auprès des élèves de collège et de leurs parents, Rapport de recherche, CNIL, 49 p.
- Balleys, C., Martin, O. & Jochems, S. (2018). Familles contemporaines et pratiques numériques : Quels ajustements pour quelles normes ? *Enfances, Familles, Générations*, 31.
- Balleys, C. (2025). La régulation des usages des écrans à l'adolescence : une question de contexte social et familial. *Agora débats/jeunesses*, 101(3), 94-112.
- Barnes, R. & Potter, A. (2020). Sharenting and parents' digital literacy: an agenda for future research. *Communication Research and Practice*, 7(1), 6-20.
- boyd, D. (2015). *It's complicated: the social lives of networked teens*. Yale University Press.
- Cordier, A. (2021). « Squeezie, TikTok, maman, papa et moi ! Quand le numérique vient agrandir la famille » Dans V. Meyer et S. Stella, *Parentalité(s) et après ?*, Érès, p. 257-276.
- Coyne, S. M., & L. M. Padilla-Walker, A. M. Fraser, K. Fellows et R. D. Day. (2014). « Media-time = Family time : Positive Media Use in Families With Adolescents », *Journal of Adolescent Research*, vol. 29, no 5, p. 663-688.
- Danet, M., Martel, L. & Miljkovitch, R. (2017). « Nouvelles technologies : frein ou soutien de la relation parent-enfant ? », *Dialogue*, 217(3), 57-70.
- Danet, M. (2025). *Écrans et familles : Parentalité, attachement, psychologie du développement*. UGA Éditions.
- Demonceaux, S. & Boudokhane-Lima, F. (2023). « Les parents face aux pratiques numériques adolescentes ». *Dialogue*, 240(2), 159-174.
- Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (2020), *Les enfants, les écrans et le numérique*, Dossier adopté par le Conseil de l'enfance et de l'adolescence, 98 p.
- Lachance, J. (2025). *Grandir inquiet à l'ère des réseaux sociaux*, Toulouse, Érès.
- Lachance, J. (2019). *La famille connectée*. Toulouse, Érès.
- Lachance, J et al. (2019). *La parentalité numérique*, Rapport de recherche, OPEN-Anthropoado, 37 p.
- Le Douarin, L. (2014). « Usages des nouvelles technologies en famille ». *Informations sociales*, 181(1), 62-71.
- Le Douarin, L. & Caradec, V. (2009). « Les grands-parents, leurs petits-enfants et les « nouvelles » technologies... de communication », *Dialogue* vol.4, no 186, p. 25-35.
- Livingstone, S., & Blum-Ross, A. (2020). *Parenting for a Digital Future*. Oxford University.
- Livingstone, S. (2010). « Digital Learning and Participation Among Youth : Critical Reflections on Future Research Priorities », *International Journal of Learning and Media*, 2(2-3), 1-13.

Livingstone, S., & Byrne, J. (2018). « Parenting in the Digital Age. The Challenge of Parental Responsibility in Comparative Perspective », dans Mascheroni, G., C. Ponte et Jorge, A (eds), Digital Parenting. The Challenge for Families in Digital Age. Göteborg. Nordicom, p.19-30.

Livingstone, S., et Helsper, E. J. (2008). «Parental mediation of children's Internet use ». Journal of Broadcasting et Electronic Media, 52(4), 581-599.

Observatoire de la Parentalité et de l'Éducation Numérique (OPEN). (2024). Enquête Parents, Enfants & Numérique. Le livre blanc, 64 p.

Pharabod, A.-S. 2004. « Territoires et seuils de l'intimité familiale. Un regard ethnographique sur les objets multimédias et leurs usages dans quelques foyers franciliens », Réseaux, vol. 1 no 123, p. 85-117.

Milovidov, E. (2020). La parentalité numérique. Des approches parentales positives pour différents scénarios, Rapport, Conseil de l'Europe.

Vittrup, B., S. Snider, K. K Rose et J. Rippy. (2016). « Parental perceptions of the role of media and technology in their young children's lives », Journal of Early Childhood Research, vol. 14, no 1, p. 43-54.

Annexes

Tableau des répondant.e.s

Pseudo	Genre	Age	Emploi	Diplôme	Situation Matrimoniale	Enfant(s)	Ville actuelle
1. Alexandra	F	43	4	BAC +5	CC	F10	B
2. Annie	F	51	3	BAC +5	MA	F15	D
3. Arlette	F	36	4	BAC +5	MA	F8	C
4. Carl	H	46	3	BAC +5	CE	G16	D
5. Céline	F	50	5	BAC pro	SE	G14 ; G14; >18 ; >18	B
6. Charlotte	F	46	3	BAC +5	CE	F18 ; F15	B
7. Daniel	H	46	3	BAC +8	PA	F10 ; G7	C
8. Jacques	H	52	3	BAC +5	MA	F16 ; >18 ; >18	B
9. Jean-Phillipe	H	45	6	BAC pro	MA	G15 ; G11	A
10. Julien	H	50	3	BAC +4	CC	G9 ; >18 ; >18	D
11. Juliette	F	42	3	BAC	MA	G13	D
12. Julio	H	44	5	BAC +3	SE	G12	A
13. Karine	F	42	SP	BAC	MA	G15 ; G11	C
14. Liliane	F	50	5	BAC +1	MA	G12	B
15. Luc	H	56	4	BAC +3	DI	F18 ; F13	D
16. Luciana	F	38	4	BAC +5	PA	G12 ; G9	B
17. Lucien	H	47	3	BAC +5	PA	F16 ; >18	D
18. Marie	F	42	5	BAC +2	PA	G18 ; F13 ; G8	A
19. Max	H	45	3	BAC +8	DI	G16 ; G13	B
20. Mélanie	F	44	4	BAC +2	SE	F10	B
21. Michel	H	45	4	BAC +5	CC	F11 ; F10	B
22. Nathalie	F	36	4	BAC +3	MA	G9 ; G6	A
23. Sabrine	F	41	4	BAC +3	MA	F14 ; F11	A
24. Serge	H	51	3	BAC +5	CE	F13 ; G11	B
25. Suzanne	F	44	4	BAC +4	PA	G11 ; G8	C
26. Thomas	H	43	3	BAC +5	CE	G13 ; G11	D
27. Zora	F	43	4	BAC +2	PA	F11 ; G7	D
28. Bastien	H	48	4	BAC +4	CE	G18 ; G12 ; >18	B
29. Martine	F	51	5	BAC +1	VE	G13	A
30. Violette	F	47	4	BAC +3	CE	F12	B

Pseudo : prénom anonymisé

Genre : F (Femme) / H (Homme)

Âge : entre 36 et 56 ans

Emploi :

- 1 – Agriculteurs exploitants / Agricultrices exploitantes
- 2 – Artisans / Artisanes, commerçants / commerçantes et chefs / cheffes d'entreprise
- 3 – Cadres et professions intellectuelles supérieures
- 4 – Professions intermédiaires
- 5 – Employés / Employées
- 6 – Ouvriers / Ouvrières
- SP – Sans profession

Diplôme : Bac pro jusqu'à Bac+8

Situation matrimoniale :

- CE – Célibataire
- CC – Concubinage
- MA – Marié(e)
- PA – Pacsé(e)
- SE – Séparé(e)
- DI – Divorcé(e)
- VE – Veuf / Veuve

Enfant(s) : F (Fille) / G (Garçon) et âgé(e)s entre 7 et 18 ans. Les enfants âgés de plus de 18 ans sont signalés par >18

Ville actuelle :

- A – Moins de 10 000 habitants
- B – 10 001 à 100 000 habitants
- C – 100 001 à 200 000 habitants
- D – 200 001 et plus